



Contrat de Pays du Val d'Adour
ANIMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE 2003

RAPPORT D'ACTIVITES

SOMMAIRE

Préalable

ANIMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE

I. Au près du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour

A. Déroulement et bilan des commissions de travail thématiques

- Commission Emploi / Formation / Insertion
- Commission Environnement, Cadre de vie et Habitat
- Commission Développement Economique et NTIC
- Commission Culture, Tourisme et Communication

B. Suivi des études en cours

- La Charte Territoriale des Services Publics
- Le Schéma Territorial de Développement Economique
- La Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale

II. En faveur du réseau des agents de développement local :

A. Elaboration du cahier des charges :

B. L'accréditation :

C. Bilan des rencontres

III. En direction des porteurs de projet

A. Accueil, information, accompagnement

B. La finalisation des dossiers en vue de la programmation

C. Bilan de l'année 1 (2002) du Contrat de Pays

D. Bilan de l'année 2 (2003) du Contrat de Pays

COMMUNICATION, INTERNE ET EXTERNE AU TERRITOIRE

- I. La Lettre du Pays du Val d'Adour et le Fax Info**
- II. Le Site Internet du Pays du Val d'Adour**
- III. Les réunions publiques**
- IV. Communication externe**

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AU GIP DE DEVELOPPEMENT LOCAL EURADOUR

- I. La préparation et l'organisation des Bureaux, des Conseils d'Administration et des Commissions de Travail**
- II. La préparation et l'organisation des Comités de Pilotage et de Programmation Territoriaux**

DOCUMENTS ANNEXES

Table des matières

Préalable :

Le dernier trimestre 2002 a vu la création du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour, ultime étape d'une démarche engagée depuis près de quatre ans en vue de la mise en place du Pays du Val d'Adour.

La création de cette nouvelle structure publique a donc permis au territoire de s'engager dans la phase opérationnelle de son nouveau programme de développement dont le contrat a été signé le 9 Décembre 2002.

Afin de mener à bien la mise en œuvre du Contrat de Pays, le GIP DL Euradour, ne souhaitant pas se doter de personnel propre, a fait appel à une assistance technique extérieure. Pour cela, après avoir diffusé un cahier des charges élaboré par ses soins, le GIP DL Euradour a signé une convention avec la SEML Semadour au titre de l'année 2003.

Conformément au contrat de prestation signé le 18 Février 2003, la Semadour s'engage à mener les missions suivantes :

- **L'animation et l'assistance technique au sein du territoire :**
 - En direction du GIP DL
 - En faveur du réseau des agents de développement local
 - En direction des porteurs de projet potentiels
 - En vue de la programmation des dossiers
- **La communication interne et externe au territoire :**
 - A travers la lettre du Pays du Val d'Adour
 - A travers le site Internet du Pays
 - A travers des réunions publiques
- **L'assistance administrative au GIP DL Euradour :**
 - La préparation et l'organisation des Bureaux, des Conseils d'Administration et des Commissions de Travail
 - La préparation et l'organisation des Comités de Pilotage et de Programmation Territoriaux.

ANIMATION

ASSISTANCE TECHNIQUE

AU SEIN DU TERRITOIRE

I. **Auprès du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour**

A. Déroulement et bilan des commissions de travail thématiques

Dès sa création, le GIP DL Euradour s'est organisé en commissions de travail thématiques afin d'assurer une réflexion permanente et permettre le renforcement de la stratégie locale de développement. Réunies régulièrement à l'initiative de leur président respectif, les commissions de travail ont bénéficié d'un appui technique de la part de la Semadour tant sur le plan de l'organisation que de l'animation.

- **Commission Emploi / Formation / Insertion :**

Au vu de la faible mobilisation de la commission Emploi / Formation / Insertion du Conseil de Développement, et au vu de l'importance de cette problématique, au cœur du Contrat de Pays du Val d'Adour, la commission Emploi / Formation / Insertion du GIPDL a souhaité relancer la mobilisation des structures locales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, engagée lors de la phase d'émergence du Pays (élaboration de la Charte de Territoire et du programme cadre).

Leur mise en réseau, en vue d'une amélioration des services de proximité en direction du public demandeur d'emploi, est apparue comme une thématique prioritaire. Ainsi, le responsable de la commission Emploi / Formation / Insertion du GIPDL a souhaité consulter l'ensemble des structures locales afin de connaître leurs missions, leurs partenaires, leurs publics cibles, leurs projets et les principales difficultés qu'elles rencontrent.

En octobre 2002, le GIPDL Euradour a donc lancé cette consultation sous la forme d'un questionnaire à destination des Missions Locales (Mission Locale Départementale du Gers, Mission Locale Béarn Adour, Mission Locale Rurale & de la Montagne des Hautes-Pyrénées et Mission Locale de l'Agglomération Tarbaise), Associations Intermédiaires (AJVVT, Energie M4, VIVRE et VVOLTAJ) et Espaces Emploi Formation (Espace Emploi Formation de Garlin, Cellule Emploi Formation de Maubourguet et Espace Rural Emploi Formation de Plaisance du Gers) localisés et/ou intervenant sur le périmètre du Pays du Val d'Adour.

Cette enquête a fait ressortir un manque de connaissance et de concertation entre ces divers services de l'emploi ainsi qu'un manque de connaissance et de reconnaissance de la part du grand public et du tissu économique local. Elle a donné suite à une série de réunions, rencontres organisées à l'initiative du GIPDL Euradour. Cinq réunions ont été provoquées au cours de l'année 2003 (16 Janvier, 20 Février, 05 Mars, 06 Mai et le 22 Septembre), en vue de réfléchir à la mise en œuvre d'outils de mise en réseau des structures locales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Il a été décidé l'élaboration d'une convention de partenariat ainsi que la réalisation d'un répertoire des structures, permettant de présenter leurs activités et leurs publics. Les cinq réunions de l'année 2003 ont donc permis de définir le contenu de ce répertoire, d'élaborer la matrice des fiches d'identité de chacune des structures et de définir le maître d'ouvrage de ce projet (Cellule Emploi Formation de Maubourguet).

Ces réunions avec les structures locales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi ont été complétées par deux autres rencontres. L'une avec les Chambres Consulaires (Chambres d'Agriculture, CCI et Chambres des Métiers) et les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des trois départements. L'autre avec un panel d'entreprises locales. Ces deux nouvelles rencontres avaient pour objectif principal de présenter le travail de mise en réseau entamé par les structures locales d'accueil du public demandeur d'emploi et d'établir un premier contact avec le tissu économique local tout en identifiant ses attentes. Ces réunions ont eu lieu respectivement le 20 mai et le 11 juin 2003.

- **Commission Environnement, Cadre de vie et Habitat :**

Composée de six membres issus du Conseil d'Administration du GIP DL, cette commission s'est vue confier diverses tâches au cours de l'année 2003.

- Stratégie Habitat :

En premier lieu, les commissions de travail devant d'une manière générale poursuivre une réflexion stratégique en matière de développement, la commission « Environnement, Cadre de Vie, Habitat » a souhaité orienter ses premiers travaux vers une approche globale en matière d'accueil et plus spécifiquement sur les questions du logement en milieu rural.

Problématique ô combien prégnante en Val d'Adour, la question de l'habitat devient alors transversale et permet de traiter conjointement la valorisation du

patrimoine, le maintien de la qualité de la vie, le maintien à domicile, la capacité d'accueil de nouvelles populations et de nouvelles entreprises.

Après une première réunion en date du 20 Mars ayant permis de fixer les grandes lignes des contraintes rencontrées en Val d'Adour et les pistes de développement à valoriser, la commission « Environnement, cadre de vie, habitat » s'est retrouvée le 9 Avril 2003 afin que lui soit exposé le dispositif lancé par le Conseil Régional Midi Pyrénées à savoir les « diagnostics stratégiques habitat ». Ce dispositif, comprenant un état des lieux, une analyse stratégique, une prospective à moyen terme ainsi qu'un programme d'actions, permet au territoire de définir une politique globale en la matière et d'identifier la diversité des outils disponibles pour la mettre en œuvre.

Considérant que ce dispositif répondait parfaitement aux attentes locales, la commission « Environnement, cadre de vie, habitat », a souhaité que le Pays s'engage dans cette démarche afin de conforter les premières initiatives lancées par 6 communautés de communes : Hautes Vallées de Gascogne, Bastides et Vallons, Lembeye en Vic Bilh, les Castels, canton de Garlin et Echez Montanérès.

Afin de mettre en avant les principes définis par le GIP selon lesquels des communautés de communes devaient engager des initiatives partenariales afin d'en faire bénéficier le territoire, la Commission « Environnement, Cadre de Vie, Habitat » a proposé la stratégie suivante :

- ✓ Une candidature auprès du Conseil Régional pilotée par la Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne afin d'élaborer un diagnostic stratégique de l'Habitat.
- ✓ Un travail conjoint des six communautés de communes sur la base d'une convention de partenariat, travail réalisé en interne par leurs techniciens respectifs. L'objectif est d'uniformiser les méthodologies pour en faire bénéficier l'ensemble du Pays

La réalisation du diagnostic stratégique Habitat devant déboucher sur la mise en place d'une politique globale en la matière et sur la mise en place d'un outil efficace et prospectif (type Maison ou Observatoire de l'Habitat). La Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne, nommée chef de file de cette opération par le GIP DL, a la charge en partenariat avec les services techniques des cinq autres EPCI de formaliser un dossier de

candidature qui sera soumis aux divers co-financeurs après approbation du GIP DL.

○ Stratégie globale de gestion des cours d'eau :

Domaine ayant fait l'objet d'un programme de développement spécifique à savoir le programme LEADER II (1997-2001), la gestion intégrée des cours d'eau en Val d'Adour reste un domaine prioritaire repris dans la Charte de Pays mais aussi dans le contrat lui-même. Ayant engagé la réalisation d'une Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale, le GIP DL a souhaité que ce document cadre réserve une part spécifique à la gestion intégrée et durable des rivières.

A l'initiative des syndicats de rivière Adour gersois et haut-pyrénéen, une première rencontre était organisée le 3 Avril dans le but d'identifier les moyens financiers potentiels afin de poursuivre les travaux de restauration de berges.

Réunissant les divers partenaires institutionnels des deux départements (MISE, Agence de Bassin, Institution Adour, CATER), cette rencontre fut l'occasion pour le GIP DL de réaffirmer la nécessité de s'engager dans une approche globale et concertée à l'échelle du Pays, dépassant le simple cadre des travaux de restauration. Relayée par divers partenaires présents, cette position a permis de fixer une méthode d'intervention : l'Institution Adour, reconnue comme instance coordinatrice, en partenariat avec les CATER et la Semadour a élaboré un plan d'actions global qui une fois validé par les partenaires locaux, sera intégré dans la Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale.

Suite à diverses séances de travail techniques, deux rencontres institutionnelles ont eu lieu pour rendre compte de l'avancée du programme cadre (les 2 Juin et 21 Juillet 2003) dont la dernière a vu la validation par les partenaires institutionnels d'une première version qui méritera d'être encore affinée.

Ce programme cadre « Rivière » comprend les volets suivants :

- ✓ Connaissance du fonctionnement dynamique des cours d'eau : construction de protocoles et de méthodes normalisées de recueil de données terrain, mutualisation des moyens techniques et humains permettant le recueil et le traitement de l'information, création et développement d'outils (carto, aide à la décision.....)
- ✓ Travaux de réhabilitation et protection contre les crues : intervenir de

manière globale, prévoir des travaux permettant un meilleur écoulement des eaux, dimensionner les travaux en fonction des crues, réaliser des travaux cohérents écologiquement et économiquement, utiliser des techniques adaptées aux réalités et contraintes hydrologiques et écologiques, inscrire les actions dans un cadre juridique précis permettant la maîtrise d'ouvrage publique.

- ✓ Travaux d'entretien : engager un entretien permanent permettant de maintenir un état fonctionnel du cours d'eau, assurer une surveillance permanente en fonction des aléas climatiques, faire un suivi des zones présentant des problèmes récurrents, mettre à jour régulièrement l'état des lieux, garantir une couverture totale du territoire par des équipes techniques permanentes, mutualiser et grouper les équipements techniques
- ✓ Sensibilisation et formation : information juridique auprès des riverains et des collectivités, sensibiliser les usagers sur des approches globales, formation des élus et des techniciens
- ✓ Pôle espace Naturel de Ju-Belloc : suivre la dynamique fluviale, mise en place du plan de gestion du site, suivi écologique de la faune et de la flore, information et sensibilisation du public, valorisation de sentiers de randonnées, animations et outils pédagogiques.

- **Commission Développement Economique et NTIC :**

En charge du suivi du Schéma Territorial de Développement Economique pour lequel elle s'est réunie trois fois (les 25 Mars, 15 Avril et 23 Mai 2003) et de l'examen des projets soumis à la programmation (les 4 Février et 26 Juin 2003), la commission « Développement Economique et NTIC » a également orienté ses travaux sur le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

En effet, la commission a souhaité constituer un groupe de travail spécifique sur la thématique des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Attendu que les NTIC constituent un enjeu non seulement pour l'économie locale, mais de façon plus générale pour l'intégration dans la société de l'information par l'ensemble des composantes du territoire, ce groupe de travail se veut transversal et élargi. "Pour cela, il a été ouvert à la participation des présidents des autres Commissions du GIP DL Euradour, des présidents des intercommunalités du territoire – et maires des communes

isolées – ainsi que des conseillers généraux et conseillers régionaux du territoire.

La première réunion du groupe de travail (le 4 Février) a été l'occasion de faire un point sur l'appel à projet Cyber-base de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ainsi que de débattre sur les enjeux des infrastructures à haut-débit pour le territoire. La seconde réunion (le 9 Avril), qui a été ouverte encore plus largement, puisque des membres du Conseil de Développement y ont été invités, a permis une première rencontre entre élus du territoire et représentants techniques des institutions actrices de l'aménagement en haut-débit : CDC, Conseils Régionaux, Conseils Généraux.

En ce qui concerne la thématique "Cyber-base", le travail du groupe NTIC a été complété également par une réunion de rencontre avec les institutions concernées (CDC, Conseil Régional Midi-Pyrénées et Conseil Général des Pyrénées Atlantiques), organisée à l'initiative de la SEMADOUR, dans le cadre de sa mission d'animation territoriale. Pour l'instant, une seule communauté de communes (Communauté de Communes du Val d'Adour) a candidaté et a été retenue au titre de l'appel à projet Cyber-base. Cependant, les Communautés de Communes des cantons de Garlin et Lembeye sont en cours de préparation d'une candidature commune.

- **Commission Culture, Tourisme et Communication :**

- Le volet culturel :

Le Pays du Val d'Adour s'est engagé dans l'élaboration d'un projet culturel de territoire dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Communauté de Communes Bastides et Vallons qui a su mettre en place une parfaite concertation locale associant élus du GIP et membres du Conseil de Développement.

L'élaboration du projet culturel de territoire, démarré en Septembre 2002, s'est poursuivie tout au long de l'année 2003 permettant au GIP DL Euradour de valider le contenu du projet en Novembre.

Si les premiers mois de 2003 ont été consacrés à finaliser le diagnostic présenté le 28 Avril 2003 (travail effectué par un cabinet spécialisé mobilisé à cet effet et ayant travaillé en étroite collaboration avec la Semadour), dès le mois de Mai une série de rencontres ont été organisées avec l'appui de la Semadour associant acteurs culturels locaux (écoles de musique, associations

de théâtre amateurs, professionnels de l'audio-visuel, de la lecture, du théâtre...), partenaires institutionnels (BDP, DRAC, Conseil Régional, services archéologiques, Education Nationale...) et les élus locaux (communes chefs lieux de canton et communautés de communes).

Cette série de rencontres visait, par l'expression des divers partenaires, à définir le projet culturel du Val d'Adour.

Au regard des éléments tirés du diagnostic, cinq groupes de travail thématiques ont été constitués afin de définir les enjeux liés aux pratiques culturelles locales et d'apporter des réponses opérationnelles sur le plan du développement. Les thèmes stratégiques retenus étaient les suivants :

- ✓ Pratiques culturelles et établissements scolaires (le 21 Mai à Riscle)
- ✓ Appui aux pratiques amateurs (le 22 Mai à Plaisance)
- ✓ Services public de la lecture et de la musique (le 26 Mai à Vic Bigorre)
- ✓ Valorisation du patrimoine (le 27 Mai à Marciac)
- ✓ Cinéma et audio-visuel (le 28 Mai à Lembeye)

Cette série de rencontres ont permis de dégager les grandes orientations en matière de développement culturel présenté devant la Commission culture du Conseil Régional Midi Pyrénées le 4 juin 2003 puis le 7 Juillet devant le Comité de Pilotage.

Une dernière rencontre de cadrage avec les acteurs locaux a eu lieu le 22 septembre en vue d'apporter les derniers amendements au projet qui souhaite mettre l'accent sur les axes suivants :

Tout d'abord selon une approche transversale :

- ✓ La nécessité d'un chef de projet à l'échelle du Pays : professionnel de la culture, clairement identifié sur le territoire, en charge de la structuration et de la coordination du projet culturel, de l'animation, de la médiation, de la mise en réseau et de l'ingénierie de projet
- ✓ La nécessité d'une mise en réseau :
 - ⇒ Une mutualisation : de personnel (postes administratifs, enseignants d'écoles de musique...), de moyens (un parc de matériel minimum...)
 - ⇒ L'harmonisation de la communication & des calendriers
 - ⇒ La coordination & diffusion de l'information
- ✓ Une aide à la direction artistique
- ✓ Mettre en place des actions culturelles croisant différentes disciplines artistiques
- ✓ Mobiliser et valoriser les professionnels du territoire
- ✓ Des lieux adaptés et équipés professionnellement et ce, tant pour le

spectacle vivant, la musique que les expositions

Puis par des entrées plus spécifiques :

- ✓ Un engagement autour de la lecture et de l'expression orale :
 - ⇒ Le renforcement de la cohésion territoriale
 - ⇒ Une mise à niveau et une cohérence des équipements : informatique, bases de données...
 - ⇒ La formation des bénévoles
 - ⇒ L'importance d'actions culturelles communes à l'ensemble du Pays : pluridisciplinaires, ponctuelles, événementielles...
 - ⇒ Un travail partagé : élus, BDP, chef de projet Pays

- ✓ Un engagement autour de la musique :
 - ⇒ Le renforcement de la cohésion territoriale : une mutualisation de personnel : poste administratif, professeurs...
 - ⇒ Une réflexion sur les disciplines musicales enseignées
 - ⇒ Le rôle du Pôle Culturel Territorial de Marciac en terme de formation, de savoir-faire, de sensibilisation, de diffusion

- ✓ Un engagement autour de l'image :

A partir des initiatives menées à Vic en Bigorre avec la CUMAV 65 et avec l'appui de la société privée A'Capella et de Ciné 32 :

 - ⇒ une programmation annuelle de courts-métrages pour les 4 salles du Pays
 - ⇒ L'élargissement des actions menées à Vic en Bigorre (telle que Champs...et Contrechamp)
 - ⇒ Des rencontres et des débats autour d'une programmation annuelle spécifique Art & Essai (exemple de Cinépassion à Vic en Bigorre)
 - ⇒ La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'image et de pratique de la vidéo sur le Pays du Val d'Adour dans les établissements scolaires et dans le cadre péri-scolaire (« Ecole du regard »)

- ✓ Les initiatives menées en milieu scolaire :
 - ⇒ Une ouverture de ces initiatives en direction des autres établissements du territoire
 - ⇒ Le croisement et le décloisonnement des différentes disciplines artistiques par le développement des liens et des échanges entre les établissements scolaires
 - ⇒ L'organisation et le développement des échanges entre les établissements scolaires et les autres acteurs et structures culturelles : écoles de musique, bibliothèques...
 - ⇒ La création d'un « Temps fort » sur le Pays du Val d'Adour mettant le travail artistique des jeunes sous le regard d'artistes reconnus, leur permettant de côtoyer des professionnels et de participer à la création d'un événement organisé de manière professionnelle

- ✓ La valorisation et l'animation du patrimoine :
 - ⇒ Une meilleure connaissance du patrimoine sous la forme d'un inventaire simplifié afin de déterminer quel patrimoine mettre en avant

: arènes, sites archéologiques...

⇒ Valoriser les lieux : En racontant leur histoire : lien avec la langue occitane, capitalisation de la mémoire... ; En créant des passerelles avec la création contemporaine : quel usage contemporain ? quelle ouverture vers l'extérieur ? vers quelle(s) discipline(s) artistiques ?... ; En tissant des liens entre les différents lieux : projet collectif autour d'une thématique

⇒ La réflexion à mener autour d'un patrimoine singulier sur le Pays : l'abbaye Saint Sever de Rustan

✓ L'appui aux pratiques amateurs :

⇒ La nécessité d'une mise en réseau

⇒ Une aide à la direction artistique

⇒ La mobilisation des professionnels du territoire

⇒ L'appui à l'ingénierie & à la démarche de projet

La mise en œuvre du projet culturel de territoire devrait voir le jour début 2004.

○ Le volet Tourisme :

Si la Commission « Tourisme Culture » a essentiellement centré son travail sur le projet culturel de territoire, elle a néanmoins consacré deux rencontres aux problématiques de développement touristique, ceci pour en dégager les principaux enjeux qui feront l'objet d'un travail plus approfondi en 2004.

Ayant eu lieu les 24 Avril et 19 Mars 2003 à Marciac, ont lister les priorités de développement suivantes :

✓ La mise en réseau des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative :

Depuis maintenant deux ans, les services techniques des OT et SI du Val d'Adour ont su instaurer des temps de rencontres et de travail qui constituent aujourd'hui une base incontestable d'une mise en réseau structurée.

Les actions collectives :

⇒ Formation ADEPFO : qualité de l'accueil, qualité des services, mise en valeur du patrimoine

⇒ Affichage spécifique dans les divers bureaux

⇒ Calendrier commun des manifestations

⇒ Présence au salon du tourisme gersois

⇒ Constitution d'un annuaire des OT et SI

Les perspectives

⇒ Constituer un état des lieux des structures techniques, de l'hébergement et des loisirs, des supports d'édition

⇒ Harmonisation des pratiques d'accueil : animation du réseau, calendrier des manifestations estivales, organisation d'éducteurs sur la connaissance de l'offre touristique, réalisation d'un répertoire de l'offre, organisation d'un réseau intranet

⇒ Formation des personnels et des bénévoles

✓ Les sentiers de randonnée :

Les acquis :

Un premier état des lieux a été réalisé par l'OT Bastides et Vallons

Les perspectives :

- ⇒ Affiner l'état des lieux
- ⇒ Etablir un inventaire du patrimoine pouvant servir de base à la constitution d'un réseau de sentiers Pays
- ⇒ Labellisation de sentiers Pays sur la base des réseaux existants : maillage, harmonisation des balisages, édition.

B. Suivi des études en cours

Afin de compléter la Charte de Pays, le GIP DL a souhaité élaborer de nouveaux documents cadres ciblant des enjeux importants pour le devenir et la solidarité du territoire du Val d'Adour : le développement économique, le maintien et la modernisation des services, l'environnement et le patrimoine.

Si le GIP DL Euradour s'est entouré de compétences externes en la personne de cabinets d'études, la Semadour a assuré un relais technique local dans le suivi et l'élaboration des trois études complémentaires.

• **La Charte Territoriale des Services Publics :**

La modernisation, le maintien voire le développement des services est le cœur du projet de territoire du Pays. En effet, les acteurs du Val d'Adour se sont engagés à ne plus se résigner à la fatalité qui semble toucher irrémédiablement les territoires ruraux, à savoir une dégradation de la qualité des services publics, voire leur disparition, au nom de la rentabilité. De ce fait, le GIPDL Euradour a souhaité une stratégie globale de modernisation, de maintien et de développement des services publics sur son territoire, au travers d'une Charte Territoriale des Services Publics.

L'élaboration de ce document a été confiée au Cabinet RCT qui a souhaité organiser, le 07 avril 2003, à destination des membres du Conseil d'Administration du GIPDL, une première rencontre de présentation de la méthodologie de travail retenue. Suite à cette réunion, le GIPDL était chargé de constituer un Comité de Pilotage composé de certains de ses membres ainsi que des membres du Conseil d'Administration du Conseil de Développement. Le 24 avril 2003, une seconde réunion de présentation de la méthodologie été organisée à destination du Comité de Pilotage, nouvellement

constitué.

Conformément au cahier des charges élaboré par le GIPDL Euradour, le Cabinet RCT a souhaité élargir le champ de la concertation locale à l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques des services, à travers l'association des usagers habitants. Au cours de la phase diagnostic, le Cabinet a donc chargé le GIPDL d'organiser des ateliers géographiques. Ces derniers ont rassemblé l'ensemble des acteurs du développement du territoire (élus, responsables socioprofessionnels, associatifs, chefs d'entreprise, porteurs de projets, habitants...) lors de trois réunions décentralisées. Ces ateliers de proximité ont permis aux usagers des services publics d'exprimer leurs besoins, leur perception de l'offre de services en Val d'Adour. Ces rencontres ont eu lieu le 27 Mai 2003, pour les cantons béarnais (Garlin, Lembeye et Montaner) et pour les cantons hauts pyrénéens (Maubourguet, Vic en Bigorre, Castelnau Rivière Basse et Rabastens de Bigorre) et le 28 Mai 2003 pour les cantons gersois (Plaisance du Gers, Riscle, Marciac, Aignan et Miélan). Cette concertation se déroulait sous la forme d'un questionnaire permettant aux participants d'exprimer leur perception de l'offre de services publics en terme de carences, de forces... Les élus du GIPDL ont largement contribué à la tenue de ces ateliers géographiques, préparant les convocations (courriers personnalisés, communiqués de presse dans les quotidiens régionaux, affichages en Mairies) et participant activement aux groupes de travail.

Le 07 Juillet 2003, et après trois mois de concertation, le Cabinet RCT réunissait le Comité de Pilotage pour une restitution du diagnostic et clore par la même occasion la première phase de l'élaboration de la Charte Territoriale des Services Publics. Le Comité de Pilotage ainsi réuni a pu émettre certaines remarques et soulever quelques omissions que le Bureau d'études a intégré dans la seconde version du diagnostic transmise au GIPDL à la fin du mois de Juillet. Ce dernier a décidé de mettre en ligne ce diagnostic sur le site Internet du Pays du Val d'Adour.

Le Cabinet RCT a relancé la concertation locale dès le mois de Septembre 2003 dans le cadre de la seconde phase de l'élaboration de la Charte Territoriale des Services Publics, à savoir : la définition de la stratégie

territoriale, à partir des premières préconisations posées en conclusion du diagnostic.

Ainsi, un forum Pays a été organisé le 10 Octobre à Castelnau Rivière Basse réunissant près de 70 personnes issues des usagers, des institutionnels, des associations, des élus ou encore des entreprises publiques.

Ce forum avait pour objet d'initier la phase d'élaboration de la Charte Territoriale des Services Publics du Val d'Adour. Il s'est déroulé en trois temps :

- ✓ une présentation des aspects stratégiques du diagnostic des services publics du Val d'Adour ;
- ✓ un travail en ateliers ;
- ✓ une restitution rapide des travaux menés en ateliers.

Trois ateliers se sont tenus et ont travaillé chacun sur un enjeu fort du diagnostic des services publics :

- ✓ « assurer le service public à l'échelle des bassins de vie » ou comment le Pays peut-il garantir dans la durée l'accès à un service public de qualité et ce, dans des conditions de proximité satisfaisantes ?
- ✓ « mettre en réseau et former les acteurs du service public » ou comment optimiser les moyens et les compétences des forces vives du Pays et permettre ainsi le développement et la qualité des services rendus ?
- ✓ « expérimenter et innover » ou quelles solutions novatrices le Pays veut-il mettre en place, étendre ou expérimenter pour répondre à l'enjeu d'accessibilité des services publics ?

Les 3 ateliers devaient débattre ensemble des objectifs proposés pour répondre à l'enjeu identifié et identifier un certain nombre d'actions permettant la mise en œuvre de ces objectifs.

- ✓ **Atelier 1 : assurer le service public à l'échelle des bassins de vie :**

Quinze personnes ont participé à l'atelier "Services de proximité".

De ce débat ressortent 7 nouveaux objectifs :

- ① Renforcer les pôles structurants
- ② Accroître l'attractivité des pôles secondaires : Castelnau, Barcelonne, Montaner, Villecomtal
- ③ Développer l'offre pour la petite enfance, l'enfance en difficulté et renforcer le rôle des écoles
- ④ Développer l'offre en habitat et logement social

- ⑤ Optimiser l'offre de transport collectif
- ⑥ Développer l'offre culturelle
- ⑦ Rééquilibrer l'offre territoriale de services aux personnes âgées

✓ **Atelier 2 : mettre en réseau et former les acteurs du service public**

Vingt personnes ont participé à cet atelier.

Ce débat a eu pour objet de préciser, amender, valider ces grands objectifs :

- ① Constituer et animer des réseaux locaux d'acteurs (gérontologie, culture, tourisme)
- ② Appuyer le développement de l'interdépartementalité : emploi / solidarité ; accueil péri-scolaire.
- ③ Apporter un appui logistique, technique et juridique aux associations

✓ **Atelier 3 : expérimenter et innover**

Vingt-cinq personnes ont participé à l'atelier "expérimenter et innover".

Dans un premier temps, elles ont été amenées à hiérarchiser pour chacun des objectifs, les axes stratégiques qu'il leur semblait prioritaire. Dans un second temps, un échange a été engagé sur le type d'action expérimentale ou innovante à mettre en œuvre pour chacun des axes prioritaires des trois des objectifs :

- ① Conforter les pôles structurants : mutualiser les moyens par des regroupements de services
- ② Accroître l'attractivité des pôles secondaires : promouvoir le développement de nouvelles formes de rendu du service
- ③ Développer l'offre de secteurs en retard : enfance, petite enfance.

Grâce à ce forum et à trois ateliers de travail supplémentaires (le 11 et le 12 Décembre), le cabinet RCT a ainsi pu finaliser la Charte Territoriale des Services Publics.

• **Le Schéma Territorial de Développement Economique :**

Afin de renforcer la stratégie locale de développement économique, le GIPDL Euradour a souhaité engager l'élaboration d'un Schéma Territorial de Développement Economique. Fin 2002, ce dernier a donc élaboré un cahier des charges, document diffusé par la suite auprès de plusieurs Bureaux d'études spécialisés susceptibles de répondre à cette commande.

Lors du Conseil d'Administration du GIPDL du 20 Février 2003, le Cabinet CRP Consulting a été choisi pour mener à bien l'élaboration de ce Schéma Territorial de Développement Economique. Conformément au cahier des charges, ce document doit être le fruit de la participation à la fois des élus locaux, des chefs d'entreprises, des techniciens des chambres consulaires, des professionnels du tourisme, des membres du Conseil de Développement. Le suivi de cette étude a été confié à la commission Développement Economique du GIPDL qui a en charge de diffuser les convocations aux différentes rencontres du Comité de Pilotage, de valider le travail conduit par le Bureau d'études.

Le premier semestre 2003 a été consacré à la conduite du diagnostic économique, première phase de l'élaboration du Schéma Territorial de Développement Economique. Le lancement de l'étude a donc eu lieu le 25 Mars 2003 par une première réunion de présentation de la méthodologie de travail retenue aux membres des commissions Développement Economique du GIPDL et du Conseil de Développement composant le Comité de Pilotage.

Par la suite, ce Comité de Pilotage a été réuni une seconde fois afin de valider les outils d'enquête proposés par le Cabinet CRP Consulting en vue de conduire le diagnostic économique du Pays du Val d'Adour. Ainsi, cette nouvelle rencontre a eu lieu le 15 Avril 2003. Les membres du Comité de Pilotage ont donc été amenés à enrichir puis à valider les deux questionnaires élaborés par le Bureau d'études dans le cadre du volet « développement économique » du Schéma Territorial (un questionnaire « zones d'activités » à destination des communautés de communes afin d'identifier les potentialités d'accueil du territoire et un questionnaire « entreprises locales » à destination d'un panel d'une centaine d'entreprises afin d'identifier leur potentialité de développement).

Une fois ces questionnaires validés, le Comité de Pilotage a été sollicité une nouvelle fois par le Bureau d'étude afin de compléter, d'amender, de valider le listing des entreprises locales pré identifiées pour répondre au questionnaire « entreprises locales ».

Après avoir conduit la concertation dans le cadre de ce volet « développement

économique », le Cabinet CRP Consulting a engagé le diagnostic touristique du territoire. Une rencontre organisée le 23 Mai 2003 a marqué le lancement de ce diagnostic. Cette réunion, réunissant les membres des commissions Développement Economique et Tourisme / Culture du GIPDL et du Conseil de Développement avait pour objectif principal la présentation de la méthodologie de travail retenue. Suite à la validation de cette méthodologie, le Bureau d'étude a pu engager la consultation des principaux professionnels et prestataires touristiques.

A la rentrée de Septembre 2003, le Cabinet CRP Consulting a réuni une nouvelle fois le Comité de Pilotage afin de valider le diagnostic (le 16 septembre pour le volet Zone d'activités, le 15 Octobre pour le volet Tourisme). Cette phase de validation a été suivie de deux nouvelles rencontres visant à présenter le programme d'actions. Ces rencontres ont eu lieu le 4 et le 19 Novembre (respectivement pour le volet Zones d'activités et volet Tourisme).

- **La Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale :**

Au delà du développement économique et des services, le GIP DL Euradour a souhaité mettre en exergue une approche globale et territoriale en matière de valorisation patrimoniale.

Décliné autour de l'architecture, du paysage et de l'environnement, un cahier des charges a été élaboré par le GIP DL avec l'appui technique de la Semadour.

Suite à la diffusion de ce cahier des charges fin 2002 auprès de divers bureaux d'études spécialisés, le GIP DL a confié l'examen des réponses à sa Commission « Environnement, cadre de vie habitat » (réunion le 4 Mars 2003). Les propositions ainsi reçues n'ayant pas satisfait aux attentes du GIP DL, celui-ci lors de son Bureau du 13 Mars 2003 mandaté à cet effet par le Conseil d'Administration, décidait de confier la réalisation de cette Charte aux CAUE des trois départements concernés, le CAUE du Gers étant nommé comme chef de file.

Cette décision devait retarder de quelques mois l'engagement de cette opération. Aussi, contrairement aux deux autres études en cours, les mois d'Avril et de Mai 2003 ont été consacrés à finaliser les aspects techniques de

partenariat, de méthodologie et de conventionnement avec le CAUE du Gers ne lui permettant de s'engager dans la phase de diagnostic qu'au mois de Juillet.

Cette phase préparatoire a vu l'organisation de deux rencontres entre représentants du GIP DL (Commission « Environnement, Cadre de Vie, Habitat » et membres du Bureau) les 17 Juin et 9 Juillet 2003, respectivement pour finaliser les méthodes d'intervention et de partenariat techniques (CATER, Institution Adour, Agence de l'Eau Adour Garonne, ONF, CRPF, Fédération de Chasse et de Pêche, ONC et Conseil Supérieur de la Pêche....), puis pour mettre en place le Comité de Pilotage de l'étude composé de représentants du GIP DL, de représentants du Conseil de Développement et de partenaires techniques selon les besoins et les questions à l'ordre du jour. Le CAUE du Gers a été en mesure de remettre un premier diagnostic architectural et paysager le 2 Octobre, document qui a été mis en ligne sur le site du Pays du Val d'Adour.

La phase de concertation qui s'en ait suivi s'est organisée autour de quatre rencontres de travail (le 21 Octobre, le 3 Novembre, le 25 Novembre, le 2 Décembre et le 10 Décembre) visant à affiner les priorités d'intervention initialement définies dans la Charte de Pays et le Contrat.

II. En faveur du réseau des agents de développement local :

A. Elaboration du cahier des charges :

Depuis plus de deux ans maintenant, les agents de développement local du Pays du Val d'Adour avaient pris l'habitude de se réunir de manière informelle et irrégulière. Ces diverses rencontres avaient pour principal objectif de garantir une meilleure efficacité et une meilleure coordination de l'animation du territoire. Ce réseau ainsi structuré est composé des animateurs des collectivités locales ainsi que des chargés de mission de la SEML Semadour, cellule de coordination du réseau.

Cette dernière est chargée de la bonne circulation des informations, de la centralisation des projets, de la vérification de l'éligibilité finale des actions avant

programmation, de la transmission des maquettes financières prévisionnelles aux partenaires financiers et du suivi des dossiers grâce à un contact régulier avec les partenaires financiers.

Les animateurs des collectivités locales, quant à eux, ont plus particulièrement en charge l'animation et le suivi du développement de leur territoire respectif. Toutefois, ils travaillent de concert sur le Contrat de Pays et sont alors chargés du suivi de la réalisation de toute action programmée relevant de leur périmètre d'intervention. Ils peuvent également travailler ensemble à l'émergence de projets communs, intercommunautaires. Ils sont enfin associés à toute rencontre organisée avec les services techniques des partenaires financiers.

Suite à sa constitution, le GIPDL Euradour a souhaité que le travail effectué par ce réseau des animateurs soit valorisé. Ainsi, lors de son Bureau du 13 mars 2003, le GIPDL a défini un cahier des charges présentant des critères quant à l'accréditation des animateurs. Ce cahier des charges présentait quatre critères principaux que l'animateur devra réunir pour être accrédité par le GIPDL agent de développement local du Pays du Val d'Adour, à savoir : une réelle fonction d'animation de son territoire ; une capacité à traiter des projets multisectoriels ; une capacité à accompagner tout porteur de projet sur la finalisation d'un dossier Pays ; une assiduité à participer à toute rencontre du réseau des animateurs et toute rencontre nécessaire à la mise en œuvre du Contrat (réunions des financeurs, séminaires, conférences...).

Ce cahier des charges a été transmis à l'ensemble des structures intercommunales du Pays du Val d'Adour qui étaient chargées de communiquer au GIPDL l'animateur qu'elle considérait comme répondant aux critères préalablement posés. Le Bureau du GIPDL était ensuite chargé de valider l'accréditation des animateurs proposés.

C. L'accréditation :

Suite aux réponses des communautés de communes et par décision de son Bureau en date du 10 avril 2003, mandaté par le Conseil d'Administration, le GIPDL a accrédité agents de développement du Pays du Val d'Adour (personnel non fonctionnaire) 6 animateurs (Communauté de communes du canton de Garlin, Communauté de communes du canton de Lembeye en Vic Bilh,

Communauté de communes Echez Montanérès, Communauté de communes Hautes Vallées de Gascogne, Communauté de communes Bastides & Vallons du Gers, Communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour).

Les communautés de communes se sont alors engagées à mobiliser leur agent de développement respectif quant aux missions d'animation et d'assistance technique en partenariat avec la SEML Semadour et à le faire participer aux réunions bi-mensuelles animées par la SEML Semadour. En contrepartie, les communautés de communes percevront, sur justification de pièces comptables, une rétribution forfaitaire.

Le GIPDL a, par la suite, élaboré un Contrat d'accréditation d'agents de développement local du Val d'Adour qu'il a soumis à la signature de chacune des communautés de communes concernées. La signature de ce Contrat d'accréditation a été suivie de la signature d'un Contrat de prestation entre le GIPDL Euradour « Pays du Val d'Adour », chacune des communautés de communes concernées et la SEML Semadour pour l'assistance technique du Contrat de Pays du Val d'Adour.

D. Bilan des rencontres

Dans l'attente de l'accréditation des animateurs du Pays du Val d'Adour par le GIPDL, le réseau des agents de développement local a poursuivi ces rencontres régulières, dans le but de préparer l'élaboration de la maquette financière 2003 du Contrat de Pays du Val d'Adour à soumettre aux services techniques des partenaires financiers.

Dans cette optique, les animateurs des communautés de communes ont été mobilisés à quatre reprises, dans le cadre de deux rencontres du réseau des agents de développement local et dans le cadre de deux réunions avec les services techniques des co-financeurs.

La première réunion de l'année 2003 du réseau des agents de développement local s'est tenue le 12 Février. Lors de cette rencontre, les animateurs ont pu prendre connaissance de l'ensemble des projets présentés à la maquette financière 2003 du Contrat de Pays et étudier l'éligibilité de ces actions au programme cadre. Cette réunion a également permis d'établir une méthodologie

de travail à proposer aux partenaires financiers, en vue de la validation des maquettes Pays. Une rencontre avec les services techniques des co-financeurs a fait suite à cette première réunion du réseau des agents de développement local. Cette rencontre a eu lieu le 18 Février 2003. Cette dernière a permis de présenter aux partenaires financiers les fiches actions des projets retenus par le territoire au titre du Contrat de Pays et à présenter à la maquette financière 2003.

Une seconde rencontre avec les services techniques des co-financeurs a été organisée le 06 Mai 2003 afin de finaliser les plans de financement des projets inscrits à la maquette 2003 du Contrat de Pays du Val d'Adour dont la première version avait été élaborée lors de la réunion du 18 Février 2003. Cette nouvelle rencontre avait été précédée d'une réunion du réseau des agents de développement local, le 24 Avril 2003, qui avait pour ordre du jour un bilan sur les dossiers des communautés de communes inscrits à la maquette 2003 ainsi qu'un point sur les prochains dossiers à programmer pour le prochain Comité de Programmation LEADER+ et le prochain Comité de Pilotage Pays.

Une nouvelle rencontre du réseau des agents de développement local du Pays du Val d'Adour a eu lieu le 26 Mai 2003. Cette réunion avait pour principal objectif de permettre un contact direct et une présentation réciproque des membres du Conseil d'Administration du Conseil de Développement et des membres du réseau des agents de développement. Le Conseil de Développement a pu présenter aux animateurs un bilan de sa première année de fonctionnement. Puis une réflexion autour d'une méthodologie commune en terme de conduite de projets, d'animation de territoire, de mobilisation de la population a pu être engagée afin d'améliorer l'émergence et l'accompagnement technique d'initiatives sur le périmètre du Pays du Val d'Adour.

Enfin, les agents de développement local ont été mobilisés lors de l'ensemble des réunions organisées à l'initiative du GIPDL Euradour tout au long du premier semestre 2003 (réunions publiques cantonales du GIPDL, réunions organisées dans le cadre de l'élaboration de la Charte Territoriale des Services Publics, du Schéma Territorial de Développement Economique et de la Charte Paysagère, Architecturale et Environnementale...).

III. En direction des porteurs de projet potentiels

A. Accueil, information, accompagnement :

Au delà de l'assistance technique apportée au GIPDL Euradour, la Semadour a concentré l'autre part de sa mission à l'accueil et à l'accompagnement des porteurs de projets dont les initiatives étaient potentiellement éligibles au Contrat de Pays.

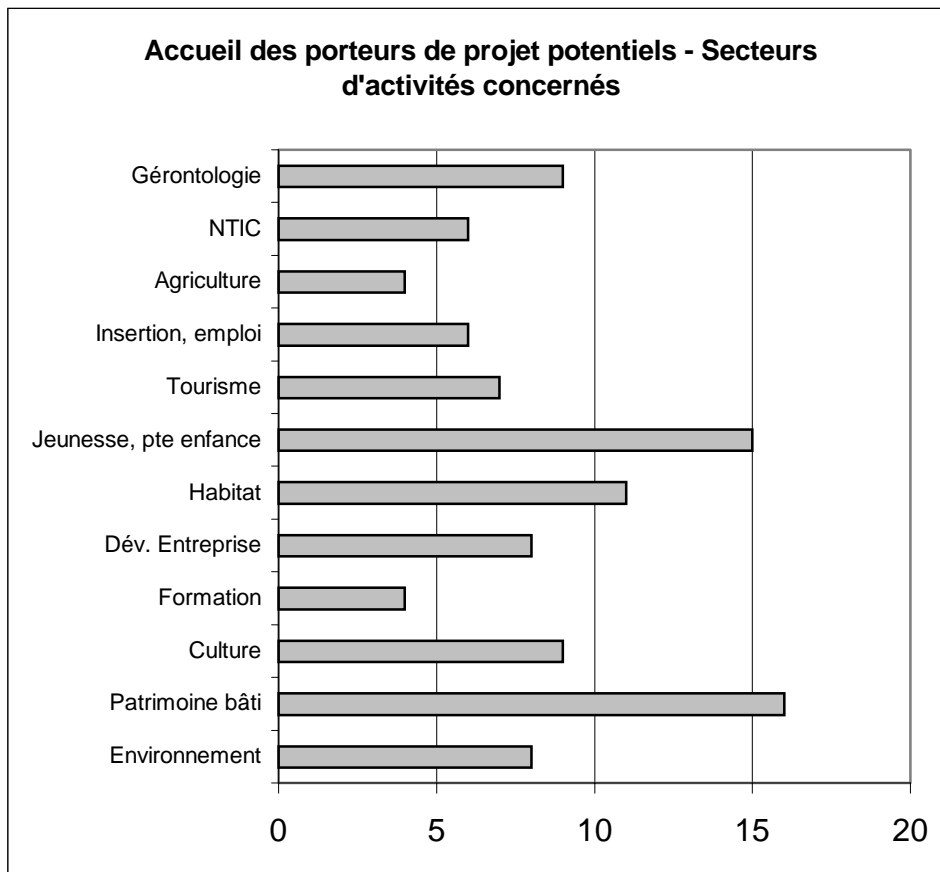
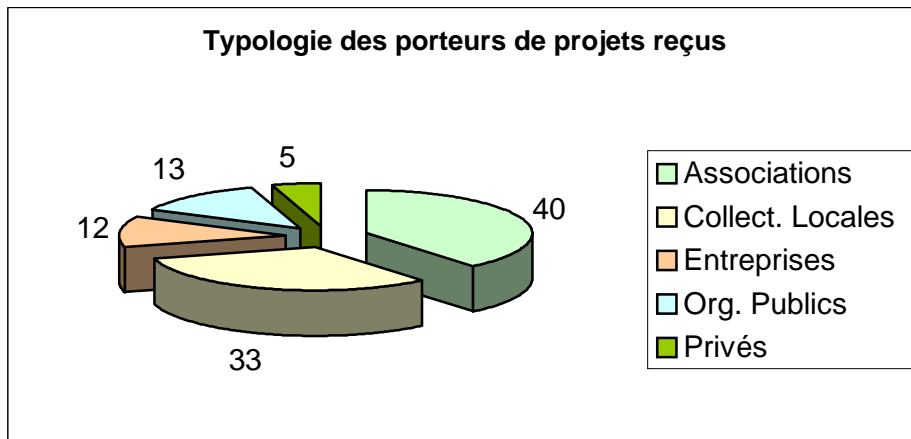
Ainsi, au cours de l'année 2003, ce sont 103 porteurs de projets qui ont été reçus dont la grande majorité étaient issus des collectivités locales (communautés de communes, communes et SIVOM) soit 33% et du secteur associatif soit 40%.

Ces proportions peuvent s'expliquer pour deux raisons : l'une du fait que ce sont ces types de maîtres d'ouvrage qui concentrent la majorité des initiatives, l'autre ce sont eux aussi qui ont sans doute absorbé davantage d'information plus concernant le Contrat de Pays.

En effet, le secteur privé, qu'il soit représenté par les particuliers ou les entreprises, malgré les réunions publiques, l'actualisation du site internet ou les Lettres Euradour diffusées une fois sur deux à l'ensemble des foyers, n'est pas encore suffisamment réceptif aux opportunités que peut présenter un tel programme de développement. Aussi, des efforts seront à consentir sur ces types de maîtres d'ouvrage potentiels dans les trois prochaines années.

Les missions d'accueil en direction des porteurs de projets consistent dans un premier temps à re-préciser les cadres d'intervention, les conditions et la philosophie générale des politiques territoriales. En effet, même pour des publics habitués à recourir aux fonds publics, il n'est pas toujours aisé de se repérer dans l'imbroglio des dispositifs et dans les procédures administratives qu'ils requiert.

Dans un second temps, sont analysés avec la personne reçue les objectifs, le contenu, les niveaux de partenariat envisagés dans son projet tout en évaluant le niveau de maturité de l'initiative. Selon celui-ci, il est fixé un plan de travail auquel le porteur de projet devra se soumettre s'il souhaite aller jusqu'au bout de sa démarche. En effet, la mission d'assistance technique cible ici avant tout du conseil et de l'accompagnement méthodologique mais ne doit en aucun cas se substituer aux obligations du porteur de projet, ce qui permet dans le même temps d'évaluer sa motivation à réaliser son initiative en ayant recours à des fonds publics.



Si la mission de la Semadour est principalement orientée sur l'animation de Contrat de Pays, ce qui signifie qu'elle accompagnera jusqu'à la programmation les projets éligibles au Contrat, elle n'en fournit pas moins des conseils d'orientation vers les lignes sectorielles pour toute initiative ne relevant de ce programme territorialisé.

Selon le niveau de maturité, la Semadour est amenée voir à plusieurs reprises les porteurs de projets afin dans un premier temps de travailler les contenus, quitte à remanier en profondeur le projet, puis dans un second temps d'analyser les aspects budgétaires.

A l'issue de cette étape, pour toute initiative relevant du Contrat de Pays, l'instruction du dossier passe dans la phase de pré-programmation pour laquelle le travail d'assistance technique se recentre sur un travail avec les partenaires institutionnels.

B. En vue de la programmation des dossiers

Une fois le travail de formalisation des projets effectué avec les maîtres d'ouvrage, la Semadour a engagé le travail de préparation de maquette prévisionnelle annuelle.

Conformément à la méthodologie définie conjointement avec les partenaires institutionnels, divers outils et supports de suivi ont élaborés comme les fiches-projets et les dossiers de demandes de subventions reprenant les trames des formulaires établis par les services de l'Etat dans le cadre des crédits Objectif 2.

Au cours de l'année 2003, deux rencontres avec les financeurs ont été organisées en vue de bâtir la maquette prévisionnelle 2003.

La première, le 19 Février 2003, sur la base de fiches-projets diffusées au préalable, a permis d'organiser un tour de table afin que chacun puisse avancer des options de participation, ceci dans le but de compléter peu à peu les plans de financement de chacun des 41 dossiers présentés par le GIP Euradour (et ayant reçu un avis favorable de la part du Conseil de Développement du Val d'Adour).

La seconde qui s'est tenue le 6 Mai 2003, a permis de finaliser la maquette dont ont été retirés 3 dossiers (l'un relevant de lignes sectorielles, les deux autres bien qu'inscrit au Contrat de Pays, n'ayant pu mobiliser l'intervention de quelconque financeur). C'est lors de cette rencontre que la Semadour a remis à chacun des partenaires institutionnels les dossiers administratifs complets relatifs aux projets inscrits dans la maquette, ceci afin que l'instruction définitive soit effectuée avant programmation.

Une fois cette maquette arrêtée techniquement, la Semadour s'est chargée de l'organisation du Comité de Pilotage Territorial (qui a eu lieu le 13 Mars 2003) où le GIP a donc présenté sa proposition de programmation au titre de l'année 2003. Ce comité Territorial a été suivi des deux Comités Départementaux (dans le Gers et les Hautes Pyrénées) puis par le Comité Régional, ultime instance où la maquette 2003 du Pays du Val d'Adour a été entérinée.

Concernant la progression de la programmation, les instances locales du Pays ne sont pas en mesure d'établir un bilan à ce jour. En effet, malgré de multiples demandes formulées auprès des financeurs, cette évaluation reste aléatoire et officieuse.

Seule la procédure instaurée par le Conseil Régional Aquitaine le permet, puisque le GIP DL Euradour est signataire des convention d'engagement des crédits. Depuis quelques mois, le Conseil régional Midi Pyrénées informe le GIP DL des passages en Commission Permanente.

C. Bilan de l'année 1 (2002) du Contrat de Pays :

Néanmoins, de façon empirique et de part des rencontres sporadiques avec les maîtres d'ouvrage inscrits dans la maquette 2002, un premier bilan peut être dressé sur l'état d'avancement du programme.

Ces premières données devront être complétées par une évaluation plus approfondie à mi-parcours qui devrait intervenir en 2004.

Au titre de l'année 2002, ce sont 31 projets qui ont été inscrits dans cette première maquette représentant un volant financier de 3 963 499 €, pour un taux moyen d'aide publique de 52%. La répartition des volumes financiers liées à la dynamique de projets entre la part Aquitaine et la part Midi Pyrénées respecte bien les équilibres territoriaux puisque nous retrouvons respectivement 34% et 66%.

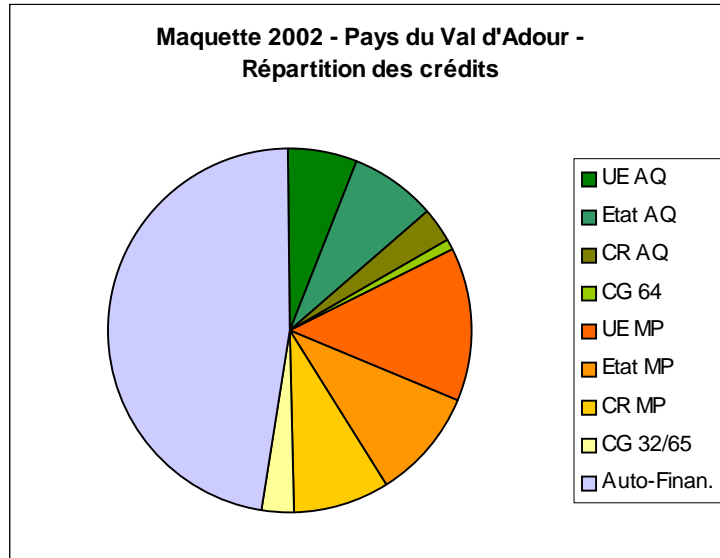
La maîtrise d'ouvrage est majoritairement représentée par le secteur public (71%) alors que le secteur privé s'équilibre entre associations et entreprises locales.

Cette première maquette a concentré les priorités sur le développement économique, qui réparti entre les équipement collectifs (zones d'activités), la modernisation des infrastructures du secteur privé (filiale viti-vinicole) et les

Maquette 2002 - Pays du Val d'Adour

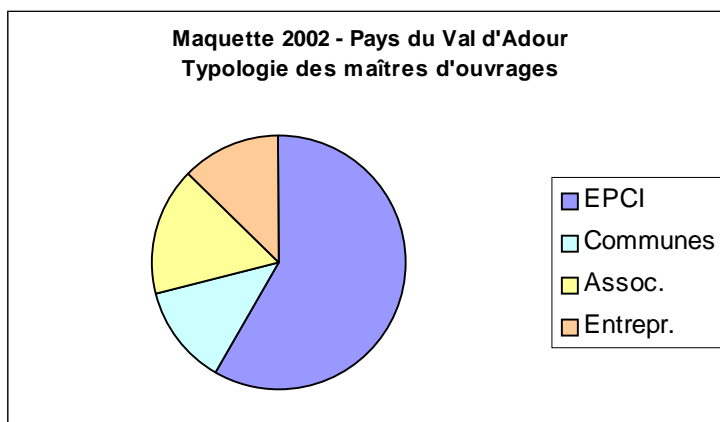
Répartition des crédits

TOTAL	AQUITAINE				MIDI PYRENEES				Auto-Finan.
	UE AQ	Etat AQ	CR AQ	CG 64	UE MP	Etat MP	CR MP	CG 32/65	
3 963 499	240 983	308 172	122 820	35 662	532 032	392 752	323 686	113 462	1 893 930
100%	6%	8%	3%	1%	13%	10%	8%	3%	48%



Typologie des maîtres d'ouvrage

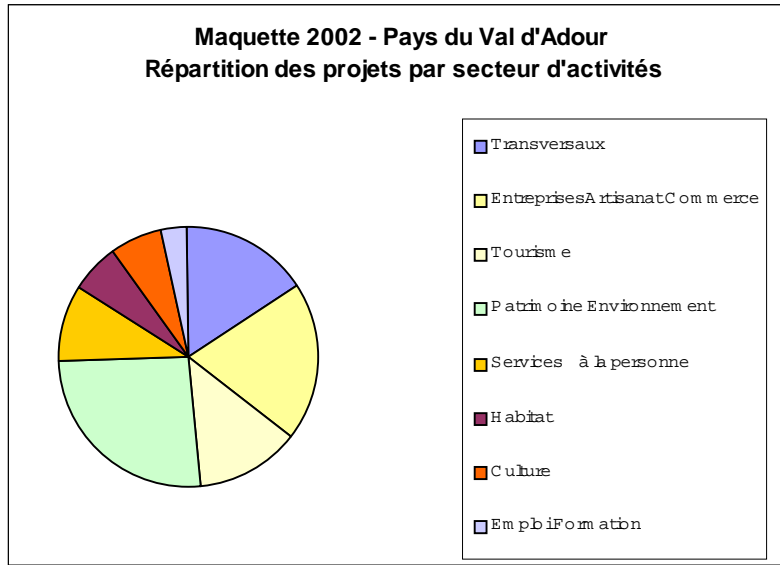
TOTAL	PUBLIC		PRIVE	
	EPCI	Communes	Assoc.	Entrepr.
31	18	4	5	4
100%	58%	13%	16%	13%



Maquette 2002 - Pays du Val d'Adour

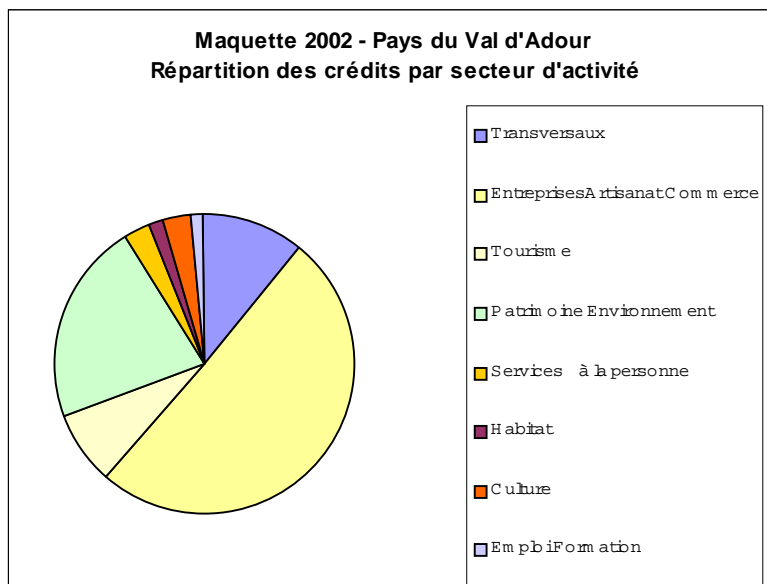
Répartition des dossiers à programmer par secteur d'activité

TOTAL	Transversaux	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environnement	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation
31	5	6	4	8	3	2	2	1
100%	16%	19%	13%	26%	10%	6%	6%	3%



Répartition financière par secteur d'activité

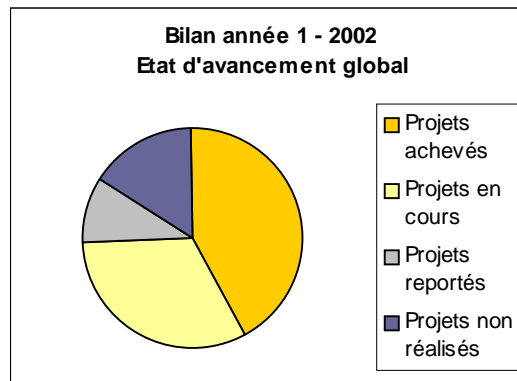
TOTAL	Transversaux	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environnement	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation
3 963 499	437 850	1 981 436	316 677	869 947	127 299	55 000	114 920	60 370
100%	11%	50%	8%	22%	3%	1%	3%	2%



Bilan Année 1 - 2002 - Contrat de Pays du Val d'Adour Etat d'avancement des projets au 10/12/2003

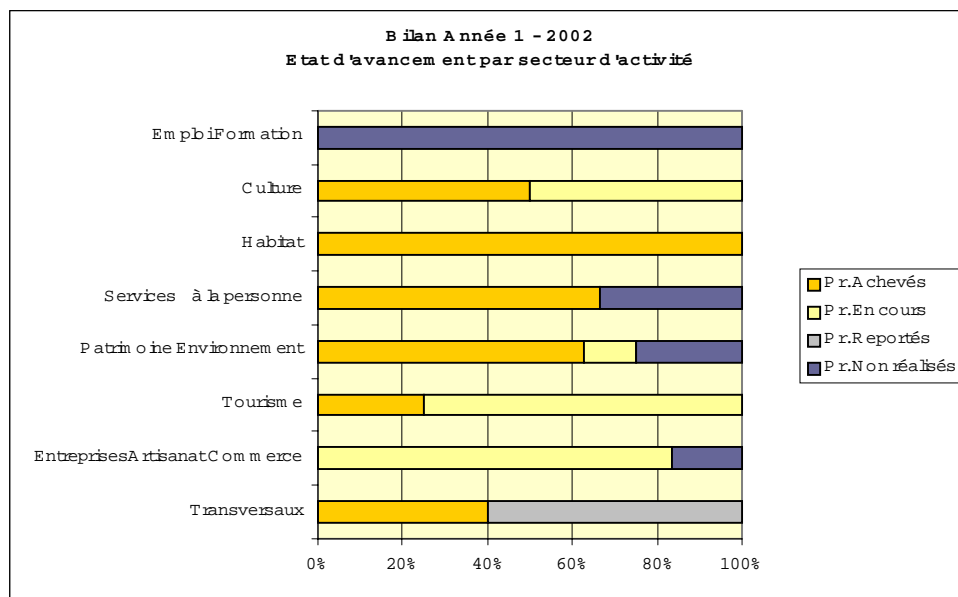
Etat d'avancement global

TOTAL	Projets achevés	Projets en cours	Projets reportés	Projets non réalisés
31	13	10	3	5
100%	42%	32%	10%	16%



Etat d'avancement par secteur d'activité

	Transversaux	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environnement	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation
Pr. Achevés	2	0	1	5	2	2	1	0
Pr. En cours	0	5	3	1	0	0	1	0
Pr. Reportés	3	0	0	0	0	0	0	0
Pr. Non réalisés	0	1	0	2	1	0	0	1
TOTAL	5	6	4	8	3	2	2	1



activités touristiques, concentrent plus de 30% des dossiers et près de 60% des crédits. Suit juste derrière le secteur de l'environnement et du patrimoine qui a permis de poursuivre la dynamique engagée sur les cours d'eau dans le cadre du programme LEADER II et d'amorcer le programme de réhabilitation des centres-bourgs comme les bastides.

Les autres secteurs liés à la qualité de la vie (services, habitat, culture) et à la cohésion sociale (emploi, formation) ne représentent dans cette première maquette qu'un quart des projets pour à peine 10 % des enveloppes financières. Ces secteurs devront à l'avenir faire l'objet de davantage d'attention compte tenu des carences avérées dans certains domaines comme la petite enfance ou l'insertion et la formation.

Sur le plan des réalisations, au 10 Décembre 2003, on peut considérer que 42% des projets inscrits dans la maquette Année 1 sont achevés. Ceux-ci relèvent majoritairement d'actions liées à l'ingénierie, à l'animation territoriale (mise en place du réseau des Bistrots de Pays, Forum de l'Innovation Rurale, animation des OPAH, animation du programme et du Conseil de Développement) ou encore à des études (Plan de gestion de la réserve de Ju-Belloc, centre social Bastides et Vallons) qui sont ainsi davantage soumises au processus d'annualisation.

On peut tout de même noter l'achèvement de certains projets d'investissement tel que les travaux de restauration des berges de l'Arros, la première tranche de la rue Georges Clémenceau à Maubourguet et la réfection des arènes dans la même commune.

32% des projets 2002 sont toujours en cours de réalisation, ceci du fait que la majorité d'entre eux ciblent des investissements lourds (rénovation des équipements viti-vinicoles à Saint-Mont et Viella, extension de la zone d'activités de Garlin, la déchetterie de Lussagnet-Lusson, bistrot de Saint-Sever de Rustan). Par ailleurs, les retards pris sur le lancement de certains travaux peuvent aussi être imputés aux retards dans les programmations dus à la première année de contractualisation tant en Midi Pyrénées qu'en Aquitaine. A noter, l'engagement d'un des projets, porté par l'ENFA pour la réalisation d'un film, qui à ce jour n'est pas finalisé du fait d'un plan de financement non stabilisé (non intervention possible des crédits d'Etat).

10% des projets ont été reportés sur l'année 2003. Ceux-ci concernent les trois études devant être menées par le GIP DL Euradour (Schéma territorial de développement économique, la charte territoriale des services publics et la charte architecturale, paysagère et environnementale). En effet, si ces trois dossiers avaient été inscrits dans cette première maquette, la mise en place du GIP DL (arrêté de création, constitution des commissions, formalisation des méthodes de travail) ayant été retardée, il n'aurait pas été opportun d'engager ces trois études au cours du dernier trimestre 2003. C'est dans ce sens, en accord avec les partenaires financiers, que les trois études ont été réinscrites dans la maquette année 2 (2003)

16% des dossiers 2002 n'ont pas été engagés à ce jour, et ce pour deux types de raison :

Le premier, essentiellement dû à des plans de financement non finalisés. Ceci a été le cas pour le projet d'éveil itinérant (Crèche des Petits Loups) et la capitalisation des données patrimoniales (Office de Tourisme du Vic Bilh).

Le second, dû à un niveau de maturité du projet insuffisant : réhabilitation du centre de bourg de Lembeye où la commune a préféré différer les travaux et la création d'un atelier-relai à Garlin pour laquelle la Communauté de Communes n'a pu obtenir suffisamment de garantie de la part de l'entreprise concernée.

Le dernier projet, n'ayant pu être mis en œuvre tel que présenté dans la maquette Pays, était celui porté par les deux Missions locales (Gers et Rurale des Hautes Pyrénées). En effet, compte tenu du dispositif mis en place par la Région Midi Pyrénées qui confère de se soumettre aux appels d'offre en matière de formation, ce projet a été totalement dénaturé et attribué à un maître d'ouvrage différent. Ainsi, en l'état, on ne peut considérer que cette initiative ait pu voir le jour, malgré la bonne volonté des maîtres d'ouvrage initiaux.

D. Bilan de l'année 2 (2003) du Contrat de Pays :

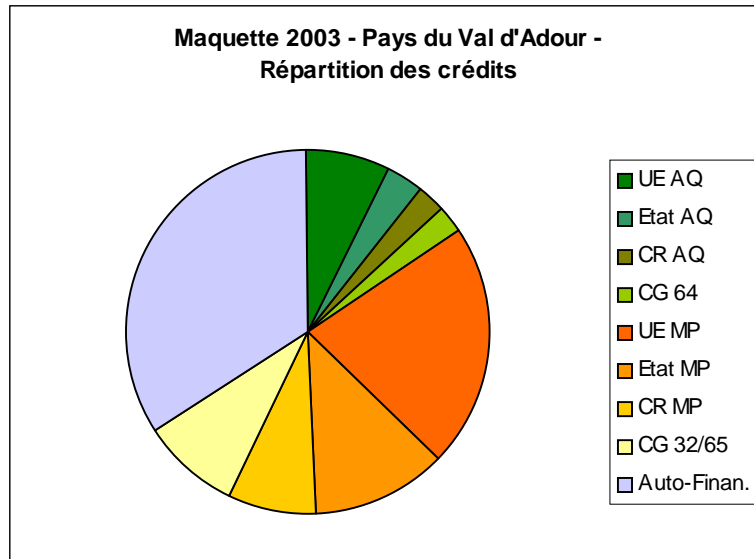
Au titre de l'année 2003, ce sont 44 projets qui ont été inscrits dans cette seconde maquette représentant un volant financier de 6 622 093 €, pour un taux moyen d'aide publique de 66%.

On peut ainsi noter, par rapport à l'année 1, une montée en charge du nombre de projets qui se traduit sur les masses financières avec une augmentation significative des aides publiques accordées en 2003.

Maquette 2003 - Pays du Val d'Adour

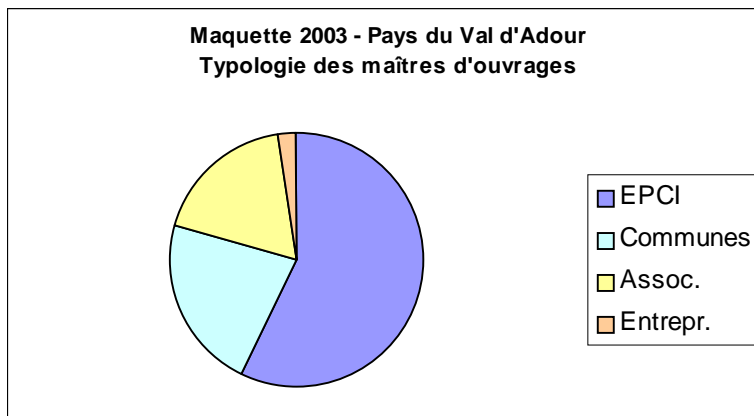
Répartition des crédits

TOTAL	AQUITAINE				MIDI PYRENEES				Auto-Finan.
	UE AQ	Etat AQ	CR AQ	CG 64	UE MP	Etat MP	CR MP	CG 32/65	
6 622 093	503 916	211 173	172 640	152 305	1 422 916	802 044	499 214	577 014	2 280 871
100%	8%	3%	3%	2%	21%	12%	8%	9%	34%



Typologie des maîtres d'ouvrage

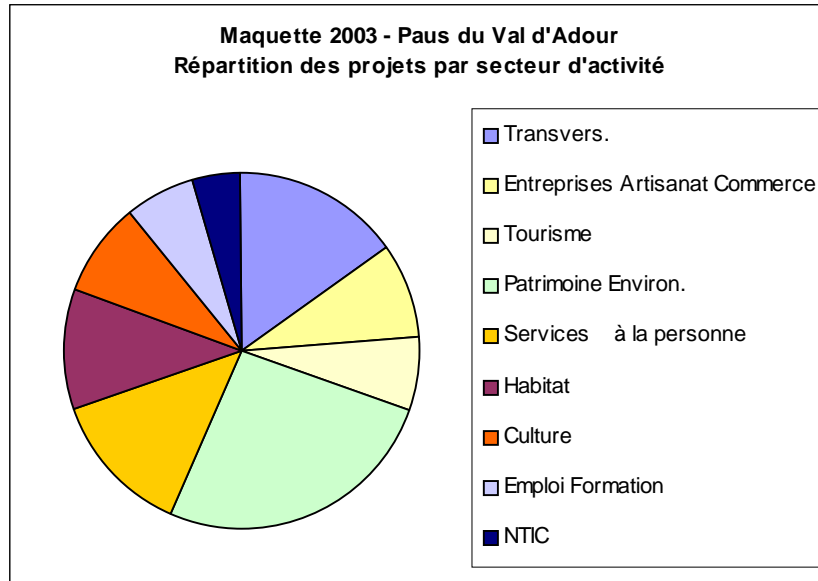
TOTAL	PUBLIC		PRIVE	
	EPCI	Communes	Assoc.	Entrepr.
44	25	10	8	1
100%	57%	23%	18%	2%



Maquette 2003 - Pays du Val d'Adour

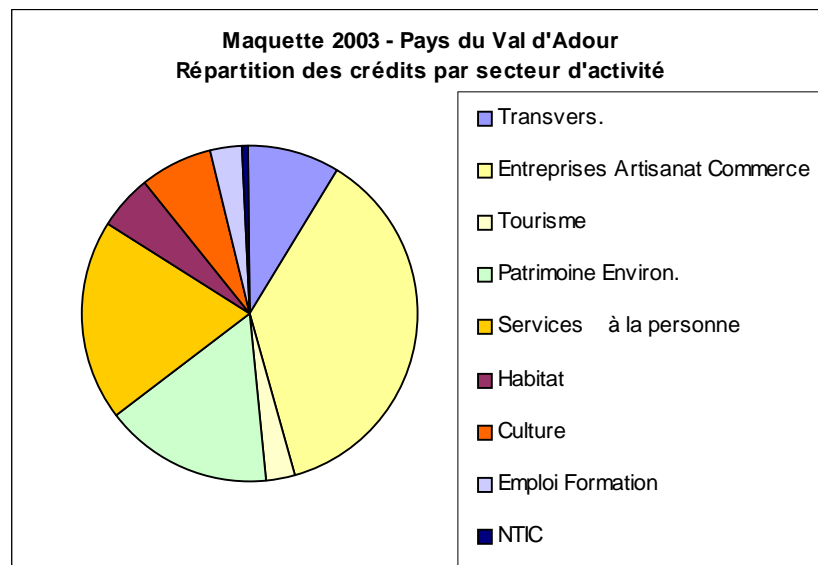
Répartition des dossiers à programmer par secteur d'activité

TOTAL	Transvers.	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environ.	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation	NTIC
44	7	4	3	12	6	5	4	3	2
100%	16%	9%	7%	27%	14%	11%	9%	7%	5%



Répartition financière par secteur d'activité

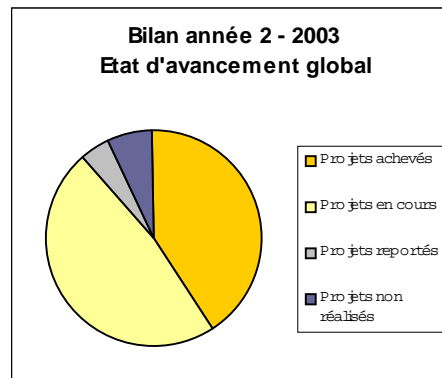
TOTAL	Transvers.	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environ.	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation	NTIC
6 622 093	596 235	2 426 851	170 906	1 070 844	1 289 214	343 204	479 614	210 674	34 551
100%	9%	37%	3%	16%	19%	5%	7%	3%	1%



Bilan Année 2 - 2003 - Contrat de Pays du Val d'Adour Etat d'avancement des projets au 10/12/2003

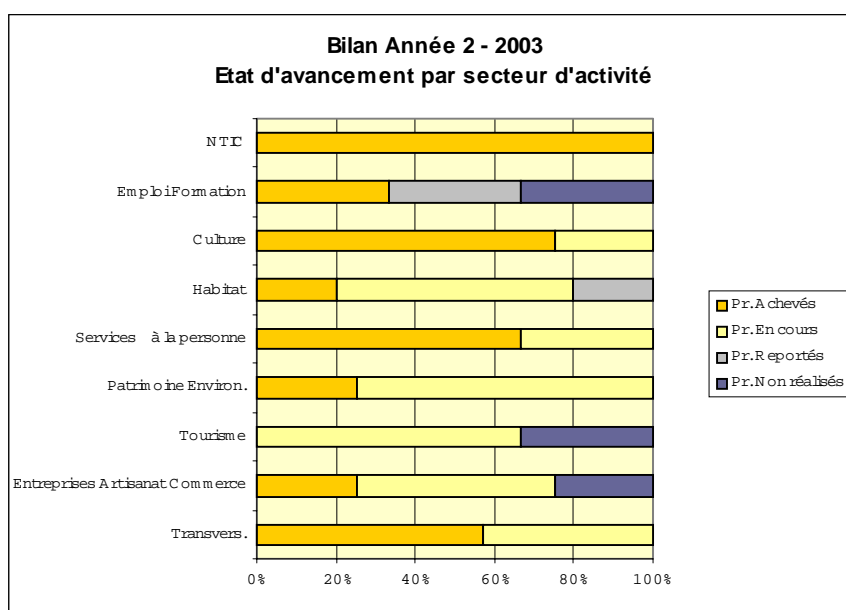
Etat d'avancement global

TOTAL	Projets achevés	Projets en cours	Projets reportés	Projets non réalisés
44	18	21	2	3
100%	41%	48%	5%	7%



Etat d'avancement par secteur d'activité

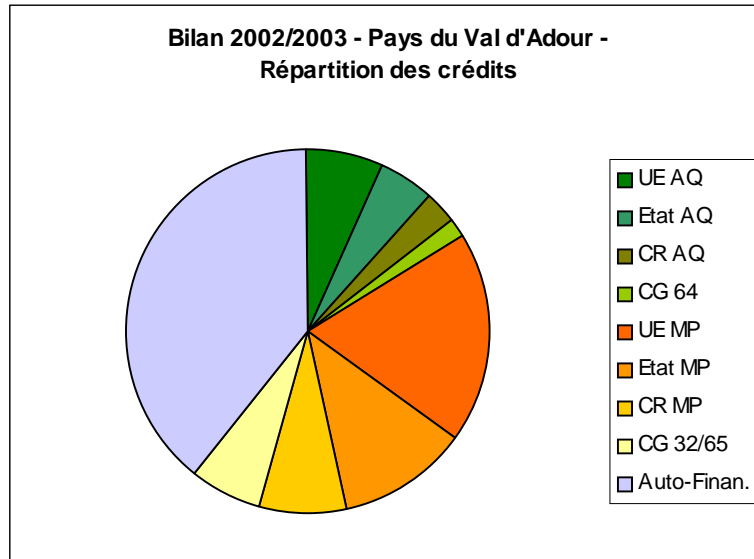
	Transvers.	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environ.	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation	NTIC
Pr. Achevés	4	1	0	3	4	1	3	1	2
Pr. En cours	3	2	2	9	2	3	1	0	0
Pr. Reportés	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Pr. Non réalisés	0	1	1	0	0	0	0	1	0
Total	7	4	3	12	6	5	4	3	2



Bilan 2002/2003 - Pays du Val d'Adour

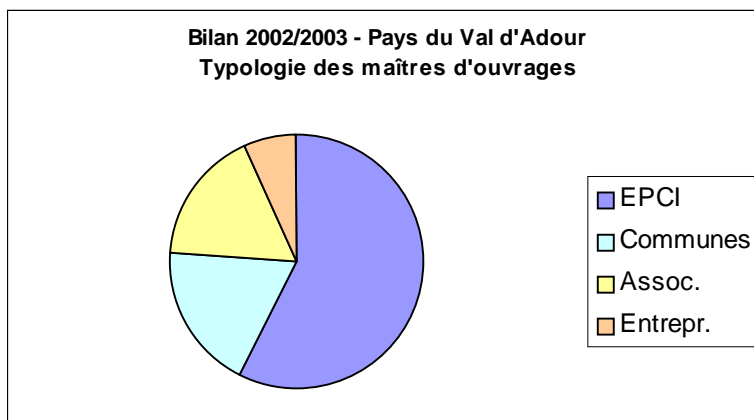
Répartition des crédits 2002/2003

TOTAL	AQUITAINE				MIDI PYRENEES				Auto-Finan.
	UE AQ	Etat AQ	CR AQ	CG 64	UE MP	Etat MP	CR MP	CG 32/65	
10 585 592	744 899	519 345	295 460	187 967	1 954 948	1 194 796	822 900	690 476	4 174 801
100%	7%	5%	3%	2%	18%	11%	8%	7%	39%



Typologie des maîtres d'ouvrage 2002/2003

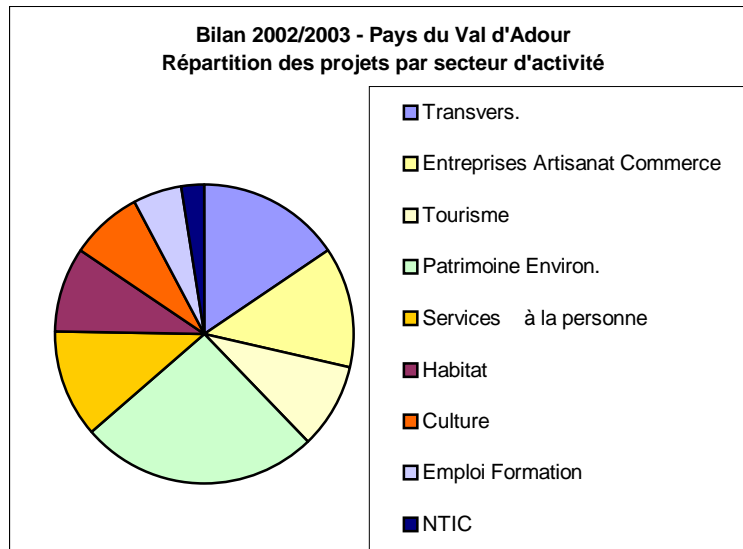
TOTAL	PUBLIC		PRIVE	
	EPCI	Communes	Assoc.	Entrepr.
75	43	14	13	5
100%	57%	19%	17%	7%



Bilan 2002/2003 - Pays du Val d'Adour

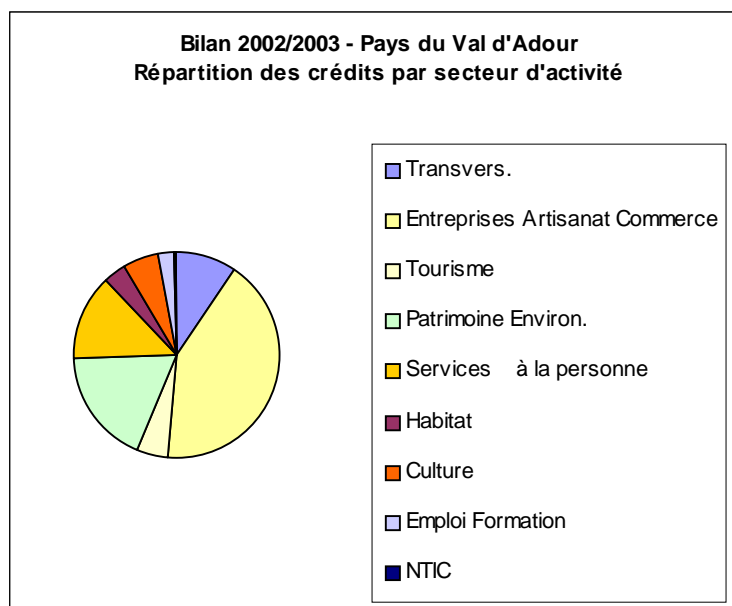
Répartition des dossiers à programmer par secteur d'activité 2002/2003

TOTAL	Transvers.	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environ.	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation	NTIC
75	12	10	7	20	9	7	6	4	2
100%	16%	13%	9%	27%	12%	9%	8%	5%	3%



Répartition financière par secteur d'activité 2002/2003

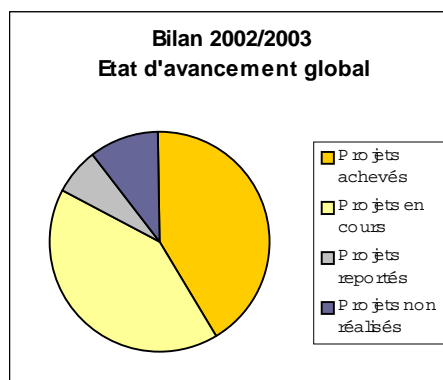
TOTAL	Transvers.	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environ.	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation	NTIC
10 585 592	1 034 085	4 408 287	487 583	1 940 791	1 416 513	398 204	594 534	271 044	34 551
100%	10%	42%	5%	18%	13%	4%	6%	3%	0%



Bilan Année 1 et 2 - 2002/2003 - Contrat de Pays du Val d'Adour Etat d'avancement des projets au 10/12/2003

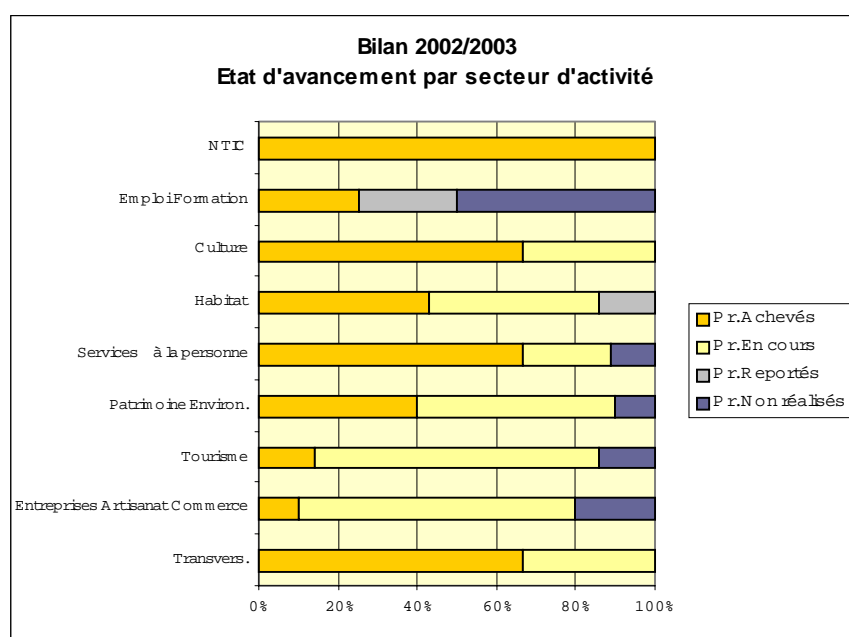
Etat d'avancement global

TOTAL	Projets achevés	Projets en cours	Projets reportés	Projets non réalisés
75	31	31	5	8
100%	41%	41%	7%	11%



Etat d'avancement par secteur d'activité

	Transvers.	Entreprises Artisanat Commerce	Tourisme	Patrimoine Environ.	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation	NTIC
Pr. Achevés	6	1	1	8	6	3	4	1	2
Pr. En cours	3	7	5	10	2	3	2	0	0
Pr. Reportés	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Pr. Non réalisés	0	2	1	2	1	0	0	2	0
Total	9	10	7	20	9	7	6	4	2



La maîtrise d'ouvrage est toujours majoritairement représentée par le secteur public (80%) avec une augmentation constante depuis 2002, alors que le secteur privé est cette fois-ci essentiellement représenté par le tissu associatif.

Contrairement à 2002, cette seconde maquette, tout en maintenant des projets dans le domaine économique (16% orientés sur les équipements collectifs représentant tout de même 40% des masses financières) s'est concentrée sur la valorisation du patrimoine local (27% des dossiers) et plus particulièrement sur les aspects architecturaux qui ont ainsi vu se poursuivre la dynamique de réhabilitation.

Si en 2002, les projets liés à la qualité de la vie et à la cohésion sociale représentaient peu de volume, un effort a été fourni en 2003 puisqu'ils représentent près de 40% des dossiers pour un volume financier de 34%.

Sur le plan des réalisations, au 10 Décembre 2003, on peut considérer que 41% des projets inscrits dans la maquette Année 2 sont achevés. Tout comme en 2002, ceux-ci relèvent majoritairement d'actions liées à l'ingénierie, à l'animation territoriale (de ferme en ferme, Forum de l'Innovation Rurale, animation des OPAH, animation du programme et du Conseil de Développement) ou encore à des études (étude du moulin de Beulat, étude du moulin d'Andrest, étude OPAH Echez Montanerès, étude pour le projet culturel de territoire) qui sont ainsi davantage soumises au processus d'annualisation. De plus, cette seconde maquette comportait un certain nombre de projets bénéficiant d'un co-financement LEADER + et soumis au dispositif de rétro-activité des dépenses.

48% des projets 2003 sont toujours en cours de réalisation, ceci du fait que la majorité d'entre eux ciblent des investissements lourds (construction hôtel d'entreprise à Vic, extension de la ZA de la Herray, valorisation de la halle, tranche 2 rue Georges Clémenceau à Maubourguet.....). De plus, les délais de validation de la maquette année 2 intervenus en Juillet 2003 n'ont permis la programmation proprement dite qu'à partir de Septembre voir Décembre.

5% des projets ont été reportés sur l'année 2004, soit deux dossiers. Ceux-ci concernent l'étude Habitat et le projet de formation par alternance des CFPPA 65 et 32.

C'est avant tout le manque de maturité du projet Habitat qui oblige au transfert sur 2004. En effet, inscrit en dernière minute à la demande des financeurs (Conseils

Régionaux) dans la maquette année 2, il n'a pas été possible au cours du dernier trimestre 2003 de finaliser un dossier complet (puisque ce projet s'appuie sur une coopération inter-communautés de communes) et encore moins de démarrer l'opération.

Le second projet proposé par les CFPPA a été évalué comme relevant des crédits sectoriels des Régions. Ainsi, si ce projet voit le jour, il sera nécessairement retiré des maquettes Pays.

7% des dossiers 2003 n'ont pas été engagés à ce jour, et ce pour deux types de raison :

Le premier, essentiellement dû à des plans de financement non finalisés. Ceci a été le cas pour le projet de l'association Art Pais (outil de promotion) qui malgré une totale éligibilité au Contrat de Pays, n'a pu mobiliser aucune participation des co-financeurs. Ce fut la même raison qui a ajourné le projet porté par le groupement d'employeurs des 4 Saisons (étude en vue de la structuration de la formation). Le dernier projet qui ne sera pas mis en place est l'animation des acteurs touristiques du fait de la défaillance du maître d'ouvrage en l'occurrence, l'Office de Tourisme Bastides et Vallons.

COMMUNICATION
INTERNE ET EXTERNE
AU TERRITOIRE

I. La Lettre du Pays du Val d'Adour et le Fax Info

Jusqu'à présent, la communication reposait essentiellement sur la publication, à quatre reprises par an, d'une Lettre d'informations permettant de présenter l'avancée du Pays du Val d'Adour et des diverses procédures de développement local conduites sur le territoire. Tirée à 600 puis 800 exemplaires environ, cette publication était diffusée aux élus, membres du Conseil de Développement et partenaires institutionnels. Un seul numéro avait été diffusé à l'ensemble des foyers du Pays du Val d'Adour, en janvier 2000, au moment de l'élaboration de la Charte de Pays. Cette Lettre d'informations était alors accompagnée d'un questionnaire permettant à la population locale d'exprimer ses attentes, de participer à l'élaboration du projet de territoire.

Lors de la création du GIPDL Euradour, les élus ont manifesté le souhait de développer la communication autour des programmes et actions engagés dans le Pays du Val d'Adour. Il a été ainsi décidé de diffuser régulièrement la Lettre du Pays aux 21000 foyers du territoire. De ce fait et dorénavant, deux numéros par an seront distribués par Publipostage à l'ensemble de la population locale. Les deux autres numéros seront diffusés de manière plus restreinte uniquement aux élus, aux membres du Conseil de Développement ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

Au cours de l'année 2003, le GIPDL Euradour a ainsi diffusé à quatre reprises le Journal du Pays du Val d'Adour. Le numéro daté du mois de janvier 2003 a été diffusé par Publipostage à l'ensemble des 21000 foyers du territoire. Cette publication faisait suite à la signature du Contrat de Pays, le 09 décembre 2002, et permettait de présenter, entre autre, les enjeux du Pays et les responsables composant le Conseil d'Administration du GIPDL. Ce numéro invitait également les habitants du Val d'Adour à participer aux douze réunions citoyennes que le GIPDL avait programmées durant le mois de février 2003.

A la fin du second semestre 2003, le GIPDL a publié un nouveau numéro du Journal du Pays. Ce dernier était consacré, pour une large part, au programme européen LEADER+ mais abordait également certains points de l'actualité du Pays du Val d'Adour. Il comportait donc un article de présentation du réseau des agents de développement local (zone d'intervention de chacun des

animateurs, coordonnées téléphoniques et électroniques) ainsi qu'un graphique représentant le financement du Contrat de Pays du Val d'Adour pour l'année 2003. Une page entière était librement laissée au Conseil de Développement qui était invité à faire un bilan de sa première année de fonctionnement.

Le Journal du Pays du Val d'Adour est édité et diffusé de manière régulière. Toutefois, ces dates de publication relativement espacées (en moyenne, chaque trois mois) ne lui permettent pas de « coller » à l'actualité du Pays. De ce fait, le GIPDL a souhaité développer un nouvel outil de communication qui pourrait permettre une information régulière et au plus près de l'actualité. Lors de son Conseil d'Administration du 14 mai 2003, le GIPDL a opté pour la publication d'un Bulletin d'informations (ou « Fax infos ») qui sera diffusé tous les mois, par mail et/ou par fax, aux membres du GIPDL et du Conseil de Développement. Ce nouvel outil a deux objectifs : informer de l'actualité principale du Pays grâce à sa rubrique « le Pays au quotidien » et de communiquer les dates importantes de réunions grâce à sa rubrique « l'Agenda Pays ».

Le premier numéro de ce Bulletin d'information, daté du 1^{er} au 30 juin 2003, a été diffusé courant du mois de juin. Il a été suivi d'un second numéro, daté du 1^{er} juillet au 31 juillet 2003 et diffusé courant du mois de juillet. Les mois où l'actualité sera riche d'événements, de rencontres, de réunions, il est bien évident que le GIPDL sera amené tout naturellement à diffuser deux numéros de ce Bulletin d'information.

Lors de la conception et de l'impression de la Charte du Pays du Val d'Adour, au printemps 2000, Euradour avait souhaité que ce document demeure un outil évolutif susceptible d'être complété par les Lettres d'informations et de nouvelles rubriques. De ce fait, le choix s'était porté sur une présentation sous forme classeur.

Suite à la signature du Contrat du Pays du Val d'Adour, le 09 décembre 2002, le GIPDL Euradour a donc été amené à faire imprimer et à diffuser le programme cadre du Contrat de Pays. Ce document constituait la quatrième et dernière partie de la Charte et devait donc respecter la charte graphique de

cette dernière. Ce programme cadre a été publié en un millier d'exemplaires et diffusé à tous les détenteurs de la Charte de Pays (élus locaux, partenaires institutionnels, membres du Conseil de Développement, porteurs de projets...).

Comportant plus de 130 pages, ce document se compose de 6 grandes parties (« Présentation de la démarche engagée sur le territoire », « Diagnostic démographique et socio-économique du territoire », « Stratégie de développement et objectifs poursuivis », « Programme opérationnel pluriannuel », « Modalités d'interventions des différents cofinanceurs » et « Dispositifs d'accompagnement et de mise en œuvre du Contrat de Pays ») dont le cœur en est le programme opérationnel pluriannuel décliné en pistes d'actions éligibles au Contrat de Pays du Val d'Adour et articulé autour des trois grands axes de la Charte (« D'abord l'emploi », « Vivre la ruralité » et « Un Pays solidaire »).

L'impression de ce programme cadre a également permis au GIPDL Euradour de procéder à une réactualisation de la Charte de Pays. Ainsi de nouvelles pages de ce document ont été rééditées. Cette réédition concernait essentiellement la présentation des différents EPCI, suite à l'élargissement et la création de certaines communautés de communes entre l'élaboration de la Charte et la signature du Contrat de Pays, ainsi que la présentation de la structure porteuse, à savoir le GIPDL, structure de droit public nouvellement créée et faisant suite à l'Association Interdépartementale Euradour, structure de droit privé chargée de la phase d'émergence du Pays jusqu'à la signature du Contrat. Les pages rééditées ont été elles aussi diffusées à tous les détenteurs de la Charte du Pays du Val d'Adour.

II. Le Site Internet du Pays du Val d'Adour

Le GIPDL Euradour utilise le Site Internet du Pays, mis en ligne au printemps 2001, comme un outil de communication et de promotion à destination tant de la population locale que des internautes extérieurs au territoire et permettant une information « en temps réel » sur l'actualité du Pays du Val d'Adour, de façon complémentaire avec le Bulletin d'Information « Echos du Val d'Adour ». Pour cela, le site demande une réactualisation et une mise à jour permanentes.



Ainsi, tout au long du premier semestre 2003, cet outil a permis au GIP DL de diffuser les dates des réunions organisées dans le cadre du Pays du Val d'Adour : calendrier des rencontres cantonales citoyennes au mois de Février ; calendrier des réunions pour l'élaboration du projet culturel de territoire à la fin du mois de Mai ; calendrier des ateliers géographiques dans le cadre de l'élaboration de la Charte Territoriale des Services Publics organisés à la fin du mois de Mai ; calendrier des commissions thématiques du Conseil de Développement réunies tout au long du premier semestre 2003.

Dans sa rubrique « Téléchargement », le site Internet du Pays du Val d'Adour permet également au GIP DL Euradour de diffuser les documents produits tout au long de la phase opérationnelle du Contrat de Pays. Ainsi, l'internaute peut retrouver le diagnostic du projet culturel de territoire ainsi que celui de la Charte Territoriale des Services Publics, les numéros du Journal Pays et du Bulletin d'Information.

Le site Internet est également un espace au service des maîtres d'ouvrage du territoire. En effet, ces derniers ont la possibilité de télécharger le programme cadre du Pays du Val d'Adour ainsi que les fiches actions du programme européen LEADER+ afin de connaître l'éligibilité de leur initiative. Par la suite, les porteurs de projets peuvent se procurer par l'intermédiaire du site les dossiers de demande de subvention qu'ils pourront transmettre par courrier au GIP DL pour une instruction par ses services techniques.

Par ailleurs, grâce à sa boîte aux lettres électronique, le site Internet du Pays du Val d'Adour permet un contact direct avec les acteurs du territoire. Ainsi, certaines associations ou prestataires touristiques contactent le GIP DL Euradour afin que soit créé un lien avec leur site Internet. D'autre part, la boîte aux lettres électronique reçoit régulièrement des informations relatives à des manifestations festives, culturelles afin que ces dernières apparaissent dans le calendrier des manifestations locales.

Il est également fréquent que le GIP DL Euradour reçoive des messages d'internautes extérieurs au territoire du Val d'Adour. Dans ce cas, les sollicitations les plus fréquentes sont des demandes d'informations touristiques afin d'organiser un séjour dans le Val d'Adour (hébergements, sites

touristiques...). Dans ce cas, le GIP DL met en relation l'internaute avec les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives du territoire.

Le traitement de ces demandes mobilise régulièrement une personne chargée de répondre aux diverses sollicitations (soit par l'envoi direct de renseignements et de documents, soit par l'envoi des coordonnées des personnes ressources susceptibles d'apporter les réponses adéquates aux questions posées). Cette même personne est également chargée de la mise à jour du site Internet (programme des manifestations, documents en téléchargement, dates des rencontres et réunions...).

III. Les réunions publiques

Le GIPDL Euradour est tout à fait conscient que la communication ne doit pas se limiter à des supports écrits ou numériques mais doit être complétée par un contact direct avec la population. A ce titre, le GIPDL a souhaité renforcer sa communication par l'organisation de réunions publiques cantonales. Ces dernières, au nombre de douze (une par canton), ont été organisées entre le 31 Janvier et le 27 Février 2003.

Ces réunions étaient ouvertes à l'ensemble de la population du territoire et ont réuni plus de 600 personnes. Elles avaient pour principal objectif de présenter, de découvrir et de comprendre le Pays. De plus, un large moment était réservé à un débat entre la salle et les membres du GIPDL. Ces rencontres constituaient donc des espaces de paroles permettant à la population locale d'exprimer ses attentes, ses craintes, ses espoirs.

Ces réunions publiques étaient animées par les membres du GIP DL Euradour. Selon le lieu de la rencontre, les débats étaient conduits par le Président et/ou un des deux Vice-présidents du GIP DL, le Secrétaire Général, le Conseiller général du canton concerné et le Président de la structure intercommunale concernée.

De nombreuses interrogations revenaient de manière récurrente, lors de toutes les réunions publiques. Ces questions étaient principalement axées autour du soutien financier des initiatives : quelle est la démarche à suivre pour présenter un projet dans le cadre du Contrat de Pays ? Quelles sont les personnes

ressources auprès desquelles il convient de s'adresser pour un soutien technique au montage du dossier de demande de subvention ? Quels sont les projets éligibles au Contrat de Pays du Val d'Adour ? Les élus du GIP DL Euradour ont donc été amenés à présenter succinctement le contenu du programme cadre du Pays ainsi que le réseau des agents de développement local au service des porteurs de projet.

Le GIP DL souhaite poursuivre ces rencontres directes auprès de la population du Pays du Val d'Adour et envisage donc de reprogrammer régulièrement de nouvelles séries de réunions publiques citoyennes afin de présenter l'avancée du Contrat de Pays, de faire partager des exemples d'initiatives conduites grâce à cette procédure de développement local et de permettre à la population locale d'exprimer ses attentes. Le GIP DL Euradour considère que ces espaces de libre expression sont les garants de la démocratie participative, principe sur lequel repose le Pays du Val d'Adour.

V. Communication externe

Le Pays du Val d'Adour est souvent sollicité afin de partager son expérience avec d'autres territoires nationaux engagés dans une procédure identique. Ainsi, en 2002, il a participé aux rencontres de la plate forme inter associative « Territoires d'Avenir » autour de la mise en place des systèmes participatifs. Tout naturellement, au cours du premier semestre 2003, le GIP DL Euradour a été à nouveau sollicité afin de présenter la démarche engagée sur le territoire du Val d'Adour.

Ainsi, au mois de Mai 2003, le GIP DL Euradour a été contacté par la rédaction de « la Gazette des Communes, des Départements et des Régions » afin de participer à l'illustration d'un article consacré à un état des lieux des Contrats de Pays et des Contrats d'Agglomération en Midi-Pyrénées. Les élus du GIP DL ont donc rencontré à deux reprises, les 05 et 15 Mai, les journalistes de la Gazette. Ces deux entrevues ont donné lieu à un article de presse d'une page comportant un témoignage de Michel CHANTRE, Vice-président du GIP DL, et une présentation des spécificités du Pays du Val d'Adour. Ce dossier a été publié dans le numéro 21 de la Gazette des Communes, daté du 26 Mai 2003.

Le Pays du Val d'Adour est également et régulièrement le terrain d'étude de

nombreux étudiants en développement local principalement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ou bien encore des Universités de Toulouse. Très souvent, ces étudiants sollicitent des entretiens avec les élus locaux et les principaux acteurs du territoire et s'adressent tout naturellement au GIP DL Euradour afin d'obtenir une présentation globale de la démarche engagée depuis maintenant près de cinq ans.

Il arrive parfois qu'une promotion entière d'étudiants soit mobilisée autour d'un travail pédagogique de terrain ayant pour support le Pays du Val d'Adour. Ainsi, le 18 Avril 2003 le GIP DL Euradour a reçu une vingtaine d'étudiants du DESS Sociologie Appliquée à la Gestion Locale de l'Université de Toulouse-le-Mirail. Leur enseignant avait élaboré un exercice autour de la notion de développement durable dans la Charte et le programme cadre du Pays du Val d'Adour. Cette journée de rencontre permettait aux étudiants de présenter aux acteurs de terrain leurs analyses, leurs conclusions et d'engager un débat afin de comprendre pourquoi les principes du développement durable étaient omniprésents dans la Charte et le programme opérationnel. Cette journée de rencontre a mobilisé le Président du GIP DL, les responsables des commissions de travail du GIP DL et du Conseil de Développement ainsi que les agents de développement local.

Les élus du GIPDL sont très intéressés par ces travaux universitaires car ils leur permettent d'être confrontés à un regard extérieur, « neutre » et éloignés des préoccupations quotidiennes rencontrées par l'ensemble des acteurs locaux qu'ils soient élus, socio-professionnels, associatifs, techniciens...

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
AU GIP DE DEVELOPPEMENT LOCAL
EURADOUR

I. La préparation et l'organisation des Bureaux, des Conseils d'Administration et des Commissions de Travail :

Tout au long des sessions de travail du GIP DL Euradour, commissions thématiques (en moyenne 5 commissions par mois) bureaux (une rencontre par mois) et conseils d'administration (une rencontre trimestrielle), la Semadour a assuré un suivi administratif au quotidien aux côtés du secrétaire Général du GIP, comprenant la préparation des ordres du jour, l'envoi des convocations, la diffusion des compte-rendus, l'élaboration des dossiers de séances et documents de travail, la préparation et l'animation des commissions.

Par ailleurs, ce suivi administratif s'est prolongé sur les projets portés par le GIP DL et plus particulièrement sur les trois études en cours pour lesquelles la Semadour assure un interface avec les partenaires financiers concernant la présentation de pièces annexes, le suivi des programmations, des arrêtés et des engagements comptables en lien avec le trésorier public du GIP DL.

II. La préparation et l'organisation des Comités de Pilotage et de Programmation Territoriaux

Faisant suite aux diverses rencontres techniques entre animateurs Pays et partenaires institutionnels en vue d'élaborer la maquette annuelle prévisionnelle, la Semadour a rassemblé les divers dossiers en vue de leur transmission aux services instructeurs. Dans le même temps, elle organisait la rencontre du Comité de Pilotage Territorial associant représentants du GIP DL Euradour, du Conseil de Développement et partenaires financiers (Préfectures des trois départements, Conseil Régionaux Midi Pyrénées et Aquitaine, Conseils Généraux des Hautes Pyrénées, du Gers et des Pyrénées Atlantiques).

Le Comité de Pilotage Territorial réuni le 13 Mars 2003 à la Mairie d'Aignan, ayant pour charge de piloter et de suivre l'état d'avancement du programme de développement, à proposé à la programmation 2003, 38 dossiers conformes à la Charte de Pays et au Contrat.

DOCUMENTS
ANNEXES

LETTRE EURADOUR Janvier 2003

LETTRE EURADOUR Août 2003

Fax n°1

Fax n°2

Fax n°3

CALENDRIER 2003 – ACTIVITES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC EURADOUR

		Bureaux, Conseils d'Administration et Comités	Commissions de Travail	Suivi des études	Réunions publiques	Réunions des financeurs et du réseau des animateurs
J A N V I E R	9	Bureau du GIP DL				
	16		Com. « Emploi, Formation, Insertion »			
	23		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
	31				Réunion canton de Garlin	
F E V R I E R	3				Réunion canton de Montaner	
	4		Com. « Développement économique, NTIC »			
	5		Com. « Tourisme, Culture »			
	6				Réunion canton de Vic Bigorre	
	7				Réunion canton d'Aignan	
	10		Com. « Tourisme, Culture »		Réunion canton de Marciac	
	11		Com. « Développement économique, NTIC »			
	12					Réunion Animateurs Pays
	13	Bureau du GIP DL			Réunion canton de Maubourguet	
	14				Réunion canton de Riscle	
	17				Réunion canton de Miélan	
	19					Réunion des Financeurs
	20	CA du GIP DL	Com. « Emploi, Formation, Insertion »		Réunion canton de Castelnaud	
	21				Réunion canton de Rabastens	
24				Réunion canton de Plaisance		
27				Réunion canton de Lembeye		
28			Com. « Tourisme, Culture »			
M A R S	4		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
	5		Com. « Emploi, Formation, Insertion »			
	13	Bureau du GIP DL Comité Territorial de Pilotage et de Programmation				
	19		Com. « Tourisme, Culture »			
	20		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
25			Lancement du Schéma de Développement Economique			

Animation et assistance technique au Contrat de Pays du Val d'Adour 2003
Rapport d'activités – Décembre 2003

		Bureaux, Conseils d'Administration et Comités	Commissions de Travail	Suivi des études	Réunions publiques	Réunions des financeurs et du réseau des animateurs
A V R I L	1		Com. « Emploi, Formation, Insertion »			
	3		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
	8		Com. « Tourisme, Culture »			
	9		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
			Com. « Développement économique, NTIC »			
	10	Bureau du GIP DL				
	15			Comité de Pilotage Schéma de Développement Economique		
	24			Comité de Pilotage Charte Territoriale des Services		Réunion des animateurs Pays
25			Com. « Tourisme, Culture »			
M A I	6		Com. « Emploi, Formation, Insertion »			Réunion des Financeurs
	13		Com. « Education, Jeunesse, Petite Enfance »			
	14	Bureau et CA du GIP DL				
	20		Com. « Emploi, Formation, Insertion »			
	21		Com. « Tourisme, Culture »			
	22		Com. « Tourisme, Culture »			
	23			Comité de Pilotage Schéma de Développement Economique		
	26		Com. « Tourisme, Culture »			Réunion des Animateurs Pays
	27		Com. « Tourisme, Culture »	Ateliers Géographiques Charte Territoriale des Services		
28		Com. « Tourisme, Culture »	Ateliers Géographiques Charte Territoriale des Services			

Animation et assistance technique au Contrat de Pays du Val d'Adour 2003
Rapport d'activités – Décembre 2003

J U I N	2		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
	3		Com. « Education, Jeunesse, Petite Enfance »			
	4		Com. « Tourisme, Culture »			
	11		Com. « Emploi, Formation, Insertion »			
	17			Comité de Pilotage Charte Architecturale et Paysagère		
	19	Bureau du GIP DL				
	23	Comité Départemental des Politiques Territoriales 32				
	26	Comité Départemental des Politiques Territoriales 65	Com. « Développement économique, NTIC » Com. « Tourisme, Culture »			
30		Com. « Education, Jeunesse, Petite Enfance »				
		Bureaux, Conseils d'Administration et Comités de Programmation	Commissions de Travail	Suivi des études	Réunions publiques	Réunions des financeurs et du réseau des animateurs
J U I L L E T	7		Com. « Tourisme, Culture »	Comité de Pilotage Charte Territoriale des Services		
	8		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
	9			Comité de Pilotage Charte Architecturale et Paysagère		
	10	CA du GIP DL et Comité de Programmation				
	21		Com. « Environnement, cadre de Vie, Habitat »			
	30		Com. « Tourisme, Culture »			
S E P T E M B R E	11	Bureau du GIP DL				
				Comité de Pilotage Schéma de Développement Economique		
	16					Réunion des Animateurs Pays
	17		Com. « Culture, Tourisme »			
	22		Com. « Emploi, Formation, Insertion »			
	29			Comité Technique Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale		
30					Réunion des Animateurs Pays	

Animation et assistance technique au Contrat de Pays du Val d'Adour 2003
Rapport d'activités – Décembre 2003

O C T O B R E	1			Comité Technique Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale (Volet Rivières)	
	3			Comité de Pilotage Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale	
	10				Forum Services Publics
	15			Comité de Pilotage Schéma de Développement Economique	
	16	Bureau du GIP DL			
	21			Réunion de concertation Charte Architecturale et Paysagère	
	27		Com. « Education, Jeunesse, Petite Enfance » Com. « Gériatrie Médico-Sociale »		
	28		Com. « Emploi, Formation, Insertion »		
	29			Comité Technique Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale (Volet Rivières)	
N O V E M B R E	3		Com. « Tourisme, Culture »	Groupe de travail Charte Architecturale et Paysagère	
	13	CA du GIP DL et Comité de Programmation		Comité de Pilotage Charte Territoriale des Services	
	20			Comité de Pilotage Charte Architecturale et Paysagère	Rencontre CR MDP Projet Culturel de Territoire
	24		Com. « Coopération »		
	25		Com. « Développement économique, NTIC »	Groupe de travail Charte Architecturale et Paysagère	Réseau des Agents de Développement des Pyrénées Atlantiques

Animation et assistance technique au Contrat de Pays du Val d'Adour 2003
Rapport d'activités – Décembre 2003

D E C E M B R E	2			Groupe de travail Charte Architecturale et Paysagère		Réunion des financeurs
	3			Comité de Pilotage Schéma de Dév. Economique		
	5			Comité de Pilotage Projet Culturel de Territoire		
	10			Groupe de travail Charte Architecturale et Paysagère		
	11	Bureau du GIP DL		Groupe de travail Charte Territoriale des Services		
	12			Groupe de travail Charte Territoriale des Services		
	17			Groupe de travail Schéma de Développement Economique		
	18			Groupe de travail Schéma de Développement Economique		

TABLE DES MATIERES

Préalable	p.4
ANIMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE	p.5
I. Auprès du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour	p.6
<u>A. Déroulement et bilan des commissions de travail thématiques</u>	p.6
• Commission Emploi / Formation / Insertion	p.6
• Commission Environnement, Cadre de vie et Habitat	p.7
• Commission Développement Economique et NTIC	p.10
• Commission Culture, Tourisme et Communication	p.11
<u>B. Suivi des études en cours</u>	p.15
• La Charte Territoriale des Services Publics	p.15
• Le Schéma Territorial de Développement Economique	p.18
• La Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale	p.20
II. En faveur du réseau des agents de développement local	p.21
<u>A. Elaboration du cahier des charges :</u>	p.21
<u>B. L'accréditation :</u>	p.22
<u>C. Bilan des rencontres</u>	p.23
III. En direction des porteurs de projet	p.25
<u>A. Accueil, information, accompagnement</u>	p.25
<u>B. La finalisation des dossiers en vue de la programmation</u>	p.27
<u>C. Bilan de l'année 1 (2002) du Contrat de Pays</u>	p.28
<u>D. Bilan de l'année 2 (2003) du Contrat de pays</u>	p.33

COMMUNICATION, INTERNE ET EXTERNE AU TERRITOIRE **p.42**

- I. La Lettre du Pays du Val d'Adour et le Fax Info** **p.43**
- II . Le Site Internet du Pays du Val d'Adour** **p.45**
- III . Les réunions publiques** **p.47**
- III. Communication externe** **p.48**

**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AU GIP DE DEVELOPPEMENT LOCAL
EURADOUR** **p.50**

- I. La préparation et l'organisation des Bureaux, des Conseils d'Administration et des Commissions de Travail** **p.51**
- II. La préparation et l'organisation des Comités de Pilotage et de Programmation Territoriaux** **p.51**

DOCUMENTS ANNEXES **p.52**



Contrat de Pays
ANIMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE 2003
Rapport d'activités

